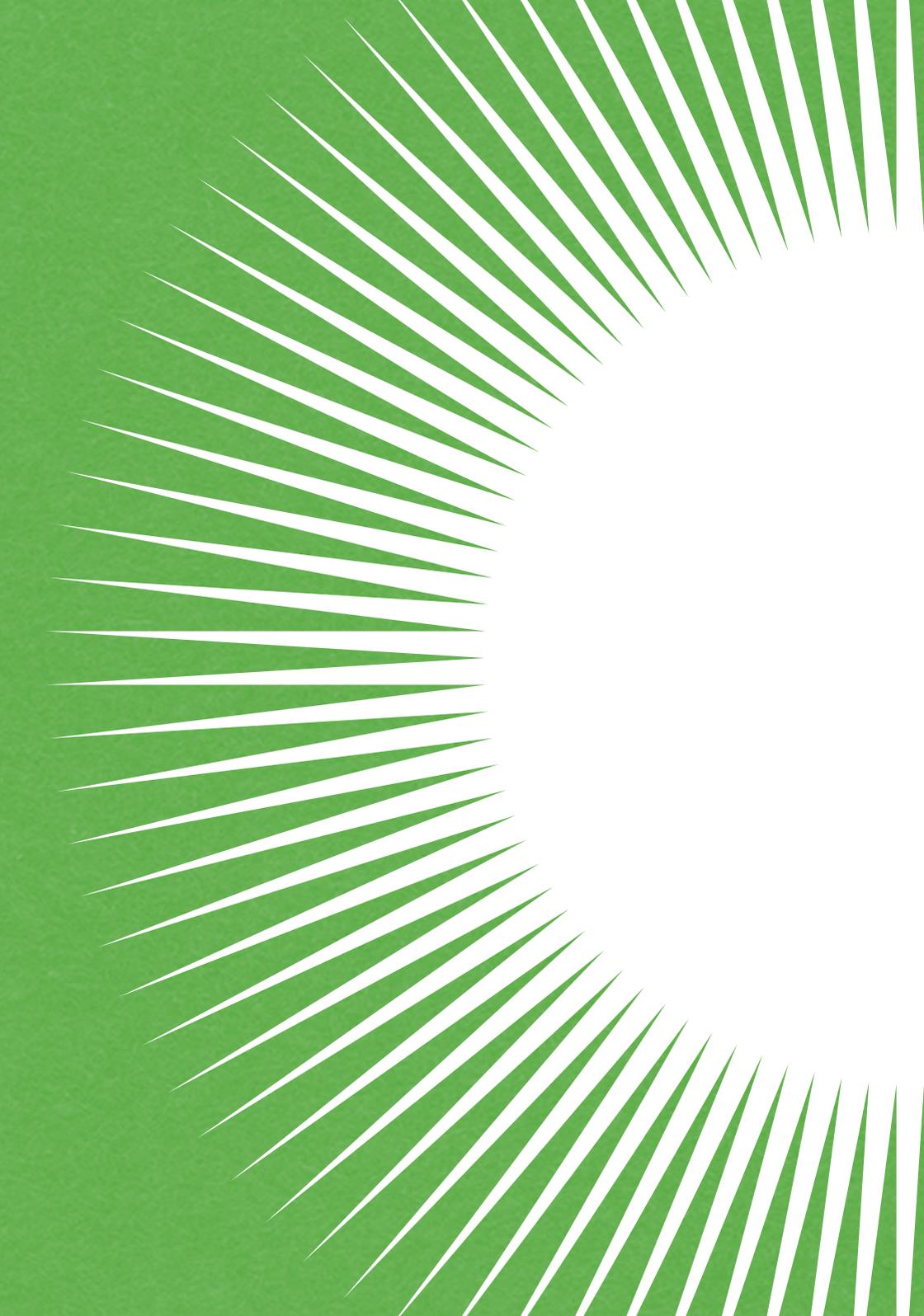


RADICALISATION EN SUISSE



Un manuel des services spécialisés de
Bâle, Berne, Genève et Winterthour



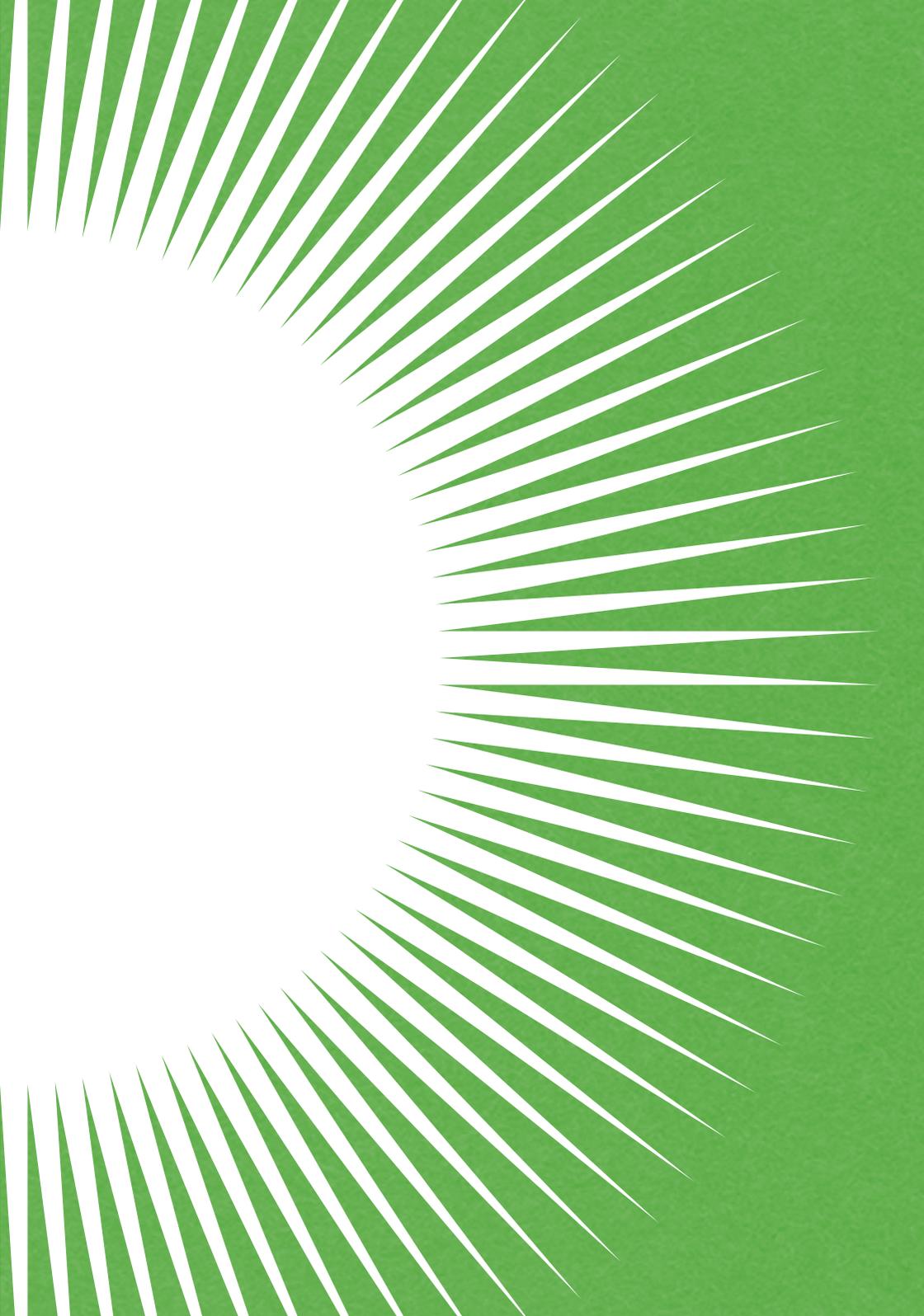


Table des matières

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme formule neutre afin de désigner les personnes sans faire de distinction de genre.

07	Avant-propos
10	Introduction
15	Dispositifs de prévention de l'extrémisme en Suisse
38	Création des services spécialisés
43	Intégration des services spécialisés au sein de l'administration
51	Des normes de qualité comme principes directeurs des services spécialisés
58	Neuf critères de qualité communs
71	Prestations des services spécialisés
73	Conseil
82	Prévention
100	Mise en réseau interinstitutionnelle et interdisciplinaire
103	Conclusion
106	Rédaction
109	Sources et informations complémentaires
110	Impressum

Avant-propos

Chères lectrices, chers lecteurs,

Un frère et une sœur, mineurs, qui partent faire le djihad en Syrie. Un élève qui fait l'apologie du califat de l'EI soupçonné de radicalisation. Un jeune homme extrémiste de droite qui collectionne les armes. Ce ne sont là que trois exemples qui illustrent le fait qu'en Suisse également, l'extrémisme et la radicalisation sont des problèmes de société à prendre au sérieux.

Il y a encore sept ans, il n'existait quasiment aucune structure de conseil pour de tels cas dans notre pays. Les responsabilités n'étaient pas claires non plus. La prévention de l'extrémisme est-elle du ressort de la police et du Service de renseignement ou des travailleurs sociaux et des animateurs orientés jeunesse ? Depuis, des services spécialisés ont vu le jour dans plusieurs cantons et villes. Avec le lancement du plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN) en décembre 2017, différentes mesures ont été mises en place, dont notamment la création de ces services de prévention de l'extrémisme.

La constitution de ces organismes s'est inspirée de projets et programmes internationaux en Allemagne ou en Belgique. La prévention de l'extrémisme a toutefois soulevé plusieurs questions en ce qui concerne le conseil, le transfert de connaissances et la mise en réseau :

- Sur quoi mettre l'accent dans l'activité de conseil ? Le besoin de sécurité de la société ou la liberté de chaque individu d'avoir un positionnement radical dans une société ouverte ?
- Comment ces organismes se démarquent-ils par rapport au travail de la police ou des travailleurs sociaux ? Existe-t-il un domaine d'action spécifique impliquant des tâches clés ?
- Existe-t-il des critères contraignants concernant le travail de ces services, qui en garantissent la qualité et le succès ?

Les services spécialisés de la région de Bâle, de Berne, de Genève et de Winterthour se sont réunis pour répondre à ces questions. De cette collaboration est né le présent manuel. Il rassemble un grand nombre d'expériences pratiques et définit des critères de qualité qui doivent servir de base au travail de ces services et leur permettre de se professionnaliser. Les quatre organismes entendent poursuivre une collaboration étroite. Le travail en réseau et l'interdisciplinarité doivent permettre de faire face aux défis actuels et de réagir rapidement à de nouveaux phénomènes mondiaux et à leurs manifestations locales. Pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent et pour une Suisse sûre et pacifiée.

Les services spécialisés de
Bâle, Berne, Genève et Winterthour

Introduction

En juin 2014, l'État Islamique (EI) auto-proclamé fait son apparition sur la scène mondiale et accède au rang d'organisation terroriste la plus redoutée. L'EI s'empare de territoires régionaux et perpètre des attentats dans le monde entier. Une vague de terrorisme islamiste déferle sur le monde.

De prime abord, la probabilité d'attentats djihadistes en Suisse semble quasi nulle. Les événements de Morges (VD) et Lugano (TI) en 2020 montrent que la menace est bien réelle. Certes, depuis le 11 septembre, le Service de renseignements de la Confédération (SRC) recense des voyages motivés par le djihadisme vers des zones de conflit, mais leur nombre reste longtemps insignifiant. Puis le SRC dénombre 77 cas en un court laps de temps. Et les premiers voyageurs du djihad sont déjà de retour en Suisse. Qu'ont fait ces personnes dans les territoires de l'EI ? Ont-elles participé à des actes de guerre ? Sont-elles revenues sur ordre de l'organisation terroriste ?

La crainte de voir revenir au pays des personnes radicalisées, formées sur le plan militaire et souvent traumatisées entraîne de nouvelles discussions au sujet de la lutte contre le terrorisme en Suisse. Une nouvelle dimension vient s'ajouter aux attaques potentielles par des auteurs étrangers : celle des locaux, radicalisés au sein même de notre société, pouvant perpétrer des attentats terroristes. La Suisse doit revoir sa stratégie.

Des cas de radicalisation, en particulier d'adolescents et de jeunes adultes se multiplient. Les écoles et les travailleurs sociaux-éducatifs, les animateurs de jeunesse, les clubs de sport, les institutions et organisations se voient confrontés à de plus en plus de personnes qui changent de manière frappante, se détournent de leur entourage, donnent dans la provocation ou sympathisent ouvertement avec l'EI. Les cas suspects se multiplient et le contact avec ces personnes s'avère complexe. La recherche et la pratique s'étaient déjà penchées sur la radicalisation politique idéologique, notamment de l'extrémisme de droite. Mais le fait que des individus se rendent dans des zones de guerre pour rallier une organisation qui défend une idéologie violente a suscité l'étonnement. Quels sont les éléments déclencheurs d'une telle radicalisation ? Comment traiter ces personnes ? Dans quelle mesure sont-elles vraiment dangereuses ?

Les villes, les cantons et la Confédération réagissent dans le cadre de leurs compétences. Fin 2017, la Confédération présentait le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, qui donnera la direction à suivre avec des mesures ad hoc pour la Suisse. Certains cantons et villes ont réagi plus tôt en créant des organes de contact officiels pour la population et les professionnels. Le champ d'action de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme était né.

Ce domaine de travail est en perpétuelle évolution. À ce jour, la radicalisation islamiste est un sujet préoccupant, mais à des degrés variables. La fin du conflit militaire avec l'EI a permis de réduire quelque peu le nombre de cas signalés.

L'idéologie de l'EI n'a toutefois pas disparu, pas davantage que les causes et les facteurs de risque de la radicalisation. Des cas émanant de l'extrême droite et de l'extrême gauche ont surgi. Avec la pandémie de coronavirus, les demandes de conseil liées aux théories complotistes ont beaucoup augmenté.

Malgré les nouvelles formes de radicalisation, les tâches des services n'ont pas fondamentalement changé : conseiller, accompagner, intervenir, mettre en réseau, sensibiliser et instaurer un travail de prévention.

Pourquoi ce manuel ?

Ce manuel est le résultat d'une collaboration étroite entre les services spécialisés des villes de Berne et Winterthour et des cantons de Bâle-Ville et Genève. En 2019, ces quatre organismes créent un groupe de travail qui se réunit régulièrement pour une intervision. Au cours de cette collaboration, certaines questions centrales préoccupant les services de manière similaire se sont dessinées :

Quels sont la perception, le rôle et les objectifs des services spécialisés au sein de leurs organisations, structures administratives et régions ?

Comment conçoivent-ils la radicalisation et sa prévention ?
Quand considèrent-ils qu'une situation devient un cas de radicalisation ? À quel moment un cas devient-il problématique, voire dangereux ?

Quand et comment intervenir ? Selon quels principes et méthodes, sur quels critères de qualité s'appuient-ils pour prodiguer leurs conseils ?

Comment assurer la qualité des services ? Quelles approches suivre pour leur développement ?

Ces questions forment la structure du présent manuel. En y répondant, les quatre services spécialisés entendent contribuer à établir une base solide pour la prévention de la radicalisation en Suisse. Le présent manuel rassemble les expériences et les connaissances tirées de plusieurs années d'activité opérationnelle. Il explique pourquoi et dans quel contexte les services spécialisés ont été créés et pourquoi ils sont nécessaires. Il met en lumière l'évolution et les changements intervenus dans leur champ d'action, et donc les prestations offertes, ces dernières années. Il présente également les défis auxquels les services spécialisés doivent faire face.

Enfin, le présent manuel vise à montrer où se situe la Suisse en matière de prévention de la radicalisation et comment en poursuivre le développement. Il donne une vue d'ensemble et se veut un guide pour les autorités, les spécialistes et les personnes intéressées.

« Dans le contexte de la prévention de l'extrémisme, le changement de la société est la seule constance. »

Nicolas Galladé, Conseiller municipal de Winterthour, directeur des Affaires sociales

Dispositifs de prévention de l'extrémisme en Suisse

Contexte de la création des services spécialisés

L'EI est devenu la base de repli et le point de ralliement des djihadistes du monde entier. Un grand nombre de questions de société et de sécurité se sont posées à la Suisse lorsqu'elle s'est vue confrontée pour la première fois à un nombre préoccupant de voyageurs du djihad. Ses voisins subissaient les affres des attaques commises par des combattants ou sympathisants de l'EI, provoquant de nombreuses victimes. Le terrain rapportait des cas de radicalisation, au grand dam de la population. Il devenait évident que la radicalisation et l'extrémisme étaient bien des phénomènes globaux, caractérisés par des événements et des développements de portée mondiale, mais qu'ils se traduisaient aussi par des actes concrets sur le plan local et devaient donc être appréhendés à ce niveau également. Certains cantons et villes se sont trouvés particulièrement exposés et ont été contraints d'agir.

En fonction des régions concernées et de l'ampleur des défis à venir, des services spécialisés communaux et cantonaux ont vu le jour en Suisse à partir de 2014. Conformément aux structures fédéralistes, ils étaient subordonnés à des organisations administratives différentes et présentaient des formes d'organisation diverses. Au gré des ressources, des structures, et surtout de l'engagement personnel des décideurs, un réseau de tels services s'est développé sur

tout le territoire. Leurs tâches : s'occuper entre autres des conséquences de la radicalisation et de l'extrémisme, et de leur prévention.

Les quatre organismes qui ont conçu le présent manuel font partie des premiers services en Suisse à avoir réagi aux événements et répondu aux besoins des professionnels et de la population en proposant des conseils. Alors que les services de Winterthour et de Berne ont été mis en place à partir de zéro, ceux de Genève (intégration) et de Bâle-Ville (prévention de la police cantonale) ont été constitués autour de structures et réseaux existants. Le service de Winterthour s'occupe exclusivement de l'extrémisme et de la prévention de la violence. À Berne, l'organisme mène désormais aussi des activités supplémentaires dans le domaine de la gestion des menaces. Par la diversité de leurs domaines d'activité, ces quatre organes sont représentatifs de la bonne douzaine d'autres centres de conseil officiels aujourd'hui actifs en Suisse, et qui travaillent sur la thématique de la radicalisation et de l'extrémisme.

Les services ont assumé des tâches variées au sein de leurs organisations administratives respectives. Les responsables ont acquis beaucoup d'expérience ces dernières années et se sont forgé une grande expertise. Ils sont en mesure d'appréhender et de traiter le sujet dans toute sa complexité. Ils assument un rôle charnière entre les différents groupes cibles et apportent conseil et accompagnement aux personnes radicalisées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels. Ils créent des réseaux, initient des coopérations institutionnelles et effectuent des activités de prévention, de sensibilisation et d'information. Ils remplissent une fonction

d'orientation interne aux administrations, assurent le transfert des connaissances et interviennent dans le travail politique et les relations publiques. Enfin, ils surveillent les évolutions problématiques auxquelles notre société est confrontée et tentent de réagir à temps face à ces phénomènes.

Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN)

La vague de radicalisation djihadiste a conféré à la prévention de l'extrémisme violent une importance cruciale pour la sécurité de la Suisse. La stratégie en matière de lutte contre le terrorisme adoptée par le Conseil fédéral en 2015 a mis l'accent sur la prévention : dès septembre 2016, sous l'égide du Réseau national de sécurité (RNS), la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont élaboré le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN), lequel a été approuvé en décembre 2017. Outre les 26 mesures qui devraient avoir une incidence sur différents champs d'action, la mise en œuvre du plan d'action national a été soutenue par un programme d'impulsion destiné à financer partiellement des projets à hauteur de 5 millions de francs sur cinq ans. Un programme dont les quatre services qui ont rédigé le présent manuel ont pu bénéficier.

La mesure numéro 10 du PAN préconise la création de services spécialisés : « En fonction de la grandeur et de l'organisation régionale d'un canton ou d'une commune, respectivement d'une ville il est recommandé de créer une structure

spécialisée ayant pour mission d'apporter des conseils et de transmettre des connaissances. »

Certains cantons et villes se sont vus contraints de réagir plus rapidement en raison de la menace croissante de la radicalisation djihadiste. C'est ainsi que les premiers services officiels ont vu le jour dès 2014.

Création des services spécialisés

Les premiers services ont été créés en réaction aux inquiétudes des professionnels, aux craintes de la population et en raison des cas concrets rapportés aux autorités. Les villes et les cantons ont réagi en fonction de leur situation et de leurs possibilités. En peu de temps, ils ont dû créer les structures nécessaires, ou développer ou réorganiser celles déjà en place. Depuis, plusieurs organismes officiels de prévention contre l'extrémisme ont été créés à l'initiative de services communaux ou cantonaux et dans le cadre de la mesure numéro 10 du PAN.

Ces services ne pouvaient pas s'appuyer sur une pratique établie en matière de gestion de la menace extrémiste. Même si l'extrémisme de droite ou d'extrême gauche était déjà connu, les conséquences de l'extrémisme religieux ont pris de court la Suisse et les pays voisins. Il a fallu un certain temps avant que les autorités maîtrisent la situation, que les milieux politiques reconnaissent l'ampleur du phénomène et que des mesures de prévention et d'intervention soient mises en place.

Perception et tâches des services spécialisés

Les rapports sur la genèse et la formation des quatre services mettent en évidence les différences de contextes et de situations de départ. Ils mettent également en lumière les diverses manières d'aborder la thématique de la radicalisation et de l'extrémisme. L'ancrage régional de ces services et les caractéristiques qui en découlent constituent l'une de leurs plus grandes forces. La prévention de la radicalisation doit se faire au niveau local et au sein de structures données. Malgré leurs différences, les services spécialisés présentent d'importantes similitudes en ce qui concerne leur perception et l'éventail de leurs tâches, lesquelles peuvent se résumer comme suit :

- Ces organismes constituent le point de contact et d'expertise en matière de radicalisation et d'extrémisme en fonction de leurs attributions et structures administratives régionales.
- Ils sont chargés d'examiner, d'évaluer, de conseiller, d'intervenir et d'accompagner les cas de radicalisation et les cas suspects, et d'effectuer un tri si besoin est.

- Ils sont responsables du développement et de la mise en œuvre des mesures de prévention pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme, du travail de sensibilisation, d'information et de relations publiques et du soutien au pouvoir politique.
- Ils sont chargés de la surveillance et de l'appréciation de toute évolution problématique éventuelle dans ce domaine.
- Leur domaine de compétences ne se limite pas exclusivement à la radicalisation islamiste et au djihadisme, mais englobe toutes les formes de radicalisation et d'extrémisme.

«Les situations
sont analysées au
cas par cas, pour un
accompagnement
individualisé.»

Thierry Apothéloz, conseiller d'État chargé du Département
de la cohésion sociale

Cas pratique

Ma fille flirte-t-elle avec l'extrême-droite ?

Contexte et étude du cas

Une mère s'adresse au service de prévention car elle se fait du souci pour sa fille, qui fréquente depuis peu des cercles de la mouvance d'extrême-droite. Elle est très inquiète car elle a lu de nombreux articles de journaux sur le groupuscule que sa fille cherche à rejoindre. Celle-ci est une jeune femme intelligente, qui sait ce qu'elle veut dans la vie et qui a de nombreux amis. La mère raconte que sa famille a récemment traversé une crise, car les parents se sont séparés et le père a déménagé. La famille est malgré tout très soudée. La fille est aussi très engagée au niveau social et a plusieurs hobbies. La mère s'alarme du fait que sa fille aille à des concerts et des manifestations d'un groupuscule d'extrême-droite qu'elle trouve fascinant.



Évaluation, mesures et recommandations

La mère a été conviée à un entretien de conseil lors duquel elle a pu exposer sa situation et exprimer ses inquiétudes. Elle a été informée que le service spécialisé ne recueillait aucune donnée personnelle, ce qui l'a beaucoup rassurée. On lui a aussi expliqué que la consultation visait à trouver une solution et à lui proposer des options d'actions. L'un des objectifs de la séance était en outre de lui faire comprendre que les comportements radicaux ne sont pas punissables. Que même si elle avait de la peine à accepter la position de sa fille, elle devait faire un effort pour le bien de sa relation avec elle. Il lui a aussi été conseillé d'intensifier et d'entretenir la relation avec sa fille tout en discutant de ses limites et de ses attitudes. L'objectif est d'établir un contact avec sa fille pour qu'elle réalise qu'elle peut aussi parler de ses sentiments avec sa mère et exprimer ses peurs et préoccupations éventuelles.

La mère s'est vue encouragée à refaire appel au dispositif de prévention si elle constatait un changement dans le comportement de sa fille. Parallèlement, diverses recherches ont été menées au niveau cantonal et fédéral sur le groupuscule mentionné, notamment avec le service spécialisé de Winterthour.

Dispositif de prévention de la radicalisation, Canton de Bâle-Ville

Le service spécialisé a été lancé sur décision du Conseil d'État le 1er novembre 2016. Cette décision a été précédée de nombreuses demandes d'enseignants qui s'inquiétaient de changements de comportement chez leurs élèves. L'équipe de prévention contre la violence a été confrontée à une augmentation des questions relatives à des changements dans l'apparence physique chez les jeunes et à des convictions religieuses en apparence extrêmes. Même si ces demandes ne concernaient pas en premier lieu des actes de violence, il était nécessaire d'agir. Le service spécialisé se penche sur toutes les formes de radicalisation et d'extrémisme, religieuses ou autres.

C'est un système dual qui a été institué, formé du service spécialisé en matière de radicalisation qui fait office d'entité opérationnelle et la task force Radicalisation qui constitue le groupe de stratégie cantonal. En 2020, la task force Radicalisation a été rebaptisée groupe de stratégie interdépartementale de lutte contre la radicalisation (ISER) en raison de son activité effective. Ce groupe est constitué de représentants de plusieurs autorités actives dans la protection des adultes, l'exécution des peines, la formation et la santé. L'ISER est dirigé par le service Diversité et Intégration du Département présidentiel de Bâle-Ville. Le service spécialisé est rattaché au centre de prévention de la police cantonale, au sein du Département de la justice et de la sécurité.

Le nouveau service est intégré dans les structures existantes de l'Unité de prévention contre la violence, au sein de la division de prévention de la Police cantonale de Bâle-Ville. Il propose des consultations accessibles à tous et une orientation vers d'autres antennes en cas de problèmes de radicalisation et d'extrémisme. Les tendances aux comportements radicaux ou extrémistes doivent être identifiés à un stade précoce. Les écoles, les institutions liées à l'école ou d'autres établissements du domaine de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que les familles et d'autres détenteurs d'information initient les contacts. Ils signalent des personnes suspectées de se radicaliser. Une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues, de psychologues d'urgence, d'éducateurs sociaux et de policiers gère le service de consultation.

Le service a été intégré à la division de prévention de la Police car il existait déjà un dispositif de ce type qui était utilisé par les écoles et les institutions associées au milieu scolaire. La ligne d'assistance téléphonique de l'Unité de prévention contre la violence est ouverte à tous en cas de situations ou d'actes de menace et de violence qui ne semblent pas graves mais tout de même préoccupants. Cette offre de conseil est fortement sollicitée. Les retours indiquent que la pluridisciplinarité de l'équipe de prévention, malgré son rattachement à la Police, favorise la prise de contact. De plus, la pratique montre que l'anonymat des discussions présente l'avantage d'établir une base de confiance entre la personne chargée de la consultation et celle qui consulte.

Service de la prévention de la radicalisation et de la violence, Berne

Dès fin 2013, le Service de protection de l'adulte et de l'enfant (SPAÉ) de la Ville de Berne a commencé à recevoir les premiers messages de personnes indiquant que des membres de leur famille, des amis ou des connaissances témoignaient de la sympathie pour l'État Islamique, exprimaient des opinions de plus en plus idéologiques, changeaient radicalement d'apparence ou avaient coupé tout contact avec leur entourage. Des enseignants, éducateurs et responsables de jeunesse et de clubs de sport contactaient le service pour poser des questions et signaler des adolescents et jeunes adultes qui se trouvaient dans une mauvaise passe et n'étaient pratiquement plus joignables. Ces personnes inquiètes devraient pouvoir faire appel à un service spécialisé et trouver des interlocuteurs pouvant contribuer à clarifier, classer et évaluer de tels cas. Le SPAÉ avait déjà connu des cas similaires, notamment en lien avec l'extrême-droite et l'extrême-gauche, les sectes ou la guerre civile au Sri Lanka. Il était évident que les facteurs déclencheurs menant à la radicalisation islamiste étaient comparables à d'autres cas de problèmes psychosociaux liés à des développements extrémistes.

Un groupe de travail interne dédié à la radicalisation et composé de la cheffe de service, de la responsable de la protection de la jeunesse, d'un responsable de chaque section de la protection de l'adulte et de l'enfant ainsi que d'une collaboratrice de la protection de l'enfant a été mis en place. En 2014, ce groupe a créé une hotline de prévention de la radicalisation, ouverte à toute personne domiciliée en Suisse, et pas seulement aux habitants de la ville ou du canton de Berne. Il a élaboré du matériel d'information et de formation, sensibilisé les professionnels et s'est mis en relation avec tous les acteurs confrontés aux groupes cibles et à des personnes particulièrement vulnérables. Les collaborateurs du SPAE ont étroitement collaboré et se sont engagés dans des réseaux suprarégionaux et nationaux.

À l'automne 2018, le service a été réorganisé et rebaptisé Service de la prévention de la radicalisation et de la violence, et s'est doté d'un poste à plein temps pour répondre aux besoins, aux craintes et aux inquiétudes des professionnels et de la population. Il a ainsi été possible de développer le domaine de la prévention et de la sensibilisation en la matière, de consolider les réseaux et de mettre en place des organismes de coopération comme le groupe de travail Extrémisme. La Ville de Berne finance ce service depuis l'été 2019, actuellement à hauteur de 1,5 équivalents plein temps, ce qui indique clairement l'importance sociopolitique de la radicalisation, de l'extrémisme et de la violence.

«Gardez le lien», dispositif socio-éducatif de prévention des radicalisations religieuses et politiques violentes, Canton de Genève

Dès 2014, des cas de jeunes partant dans les zones de combat en Syrie et en Irak, sont rapportés. Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) est alors contacté par des professionnels concernés, mais aussi par des parents inquiets. Les médias rapportant de plus en plus de cas de radicalisation et de départs vers des zones de guerre, une réaction rapide des autorités cantonales s'est imposée. Le BIE a proposé la mise en place d'un service d'information, de conseil et de soutien à bas seuil d'accès pour répondre aux inquiétudes et aux craintes des personnes concernées.

Il convenait par ailleurs de coordonner et de structurer les mesures de prévention pour éviter les doublons. Il s'est avéré que les expériences spécialisées en matière de travail social et de prévention de l'extrémisme violent étaient limitées et qu'aucun service cantonal ne remplissait cette mission.

Le BIE a donc pris l'initiative de monter un dispositif de ce genre en collaboration avec la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASE). Par ses activités dans la prévention de la discrimination, du racisme et de l'antisémitisme, le BIE a pu mettre à profit également ses connaissances dans le domaine de l'extrémisme de droite et les adapter.

Une fois approuvé par le gouvernement cantonal genevois, le projet pilote « Gardez le lien » a été lancé en décembre 2016 au moyen d'une campagne d'information. Il s'agissait de créer un dispositif socio-pédagogique pour prévenir la radicalisation politique et religieuse violente, en s'appuyant sur les institutions existantes, l'expertise interdisciplinaire et les coopérations déjà en place. Aujourd'hui, ce dispositif propose des mesures d'accompagnement spécifiques à chaque situation, une plateforme interinstitutionnelle qui coordonne le réseau et une association spécialisée dans les questions de radicalisation chargée de l'accompagnement des cas. Un sous-groupe interdisciplinaire analyse les situations concrètes de manière confidentielle. Une permanence téléphonique gratuite et confidentielle ainsi qu'une messagerie sont proposées, répondant aux questions et préoccupations des personnes concernées. Enfin, des projets de sensibilisation et des programmes de formation pour les professionnels sont mis en place.

La particularité du système genevois réside dans le fait que le pôle de compétences de la radicalisation et de l'extrémisme violent a été attribué à une structure en dehors de l'administration cantonale. Ce qui devait lui permettre d'agir, le cas échéant, au niveau régional, étant donné que Genève était alors le premier canton romand à mettre en place un tel dispositif. En 2019, le mandat pour un pôle de compétences a été attribué à l'association Rhizome, spécialisée dans les questions liées à la radicalisation et à d'autres thèmes comme la religion ou la laïcité. En 2022, cette association effectue aussi un travail de prévention de l'extrémisme violent pour le Canton de Vaud et pour l'office de l'asile (OASI) du canton du Valais.

Cas pratique

Cas portant sur l'asile

Contexte et étude du cas

Un collaborateur d'un centre de requérants d'asile fédéral s'adresse au dispositif de prévention, inquiet à la suite du comportement bizarre de l'un des résidents au cours des derniers jours. Celui-ci s'isole totalement, ne veut plus se promener et tient des propos méprisants envers des personnes d'autres religions. Il néglige aussi son hygiène. De plus, il ne veut parler qu'à des collaborateurs versés dans l'islam, car il prétend que les autres ne le comprennent pas. Il rejette tout ce qui est occidental et ne veut plus visiter que des mosquées.

La situation a été abordée avec le collaborateur du centre. Le coordinateur des questions religieuses a aussi été impliqué pour pouvoir recommander au résident des mosquées proposant des prêches modérés. De plus, il a été conseillé au collaborateur en question de maintenir la relation avec le résident et de l'intensifier en lui posant des questions et en témoignant de l'intérêt pour lui. Il devait aussi continuer à observer d'autres changements et en parler avec lui, à l'exemple du manque d'hygiène. Des possibilités d'actions lui ont été présentées ainsi que des conseils sur la manière de conduire les entretiens pour préserver la relation et le respect. Il lui a toutefois été recommandé de ne pas s'engager dans des débats sur la religion, ce qui risquerait de briser la relation.



Évaluation, mesures et recommandations

Il a été décidé avec le collaborateur de faire appel à la sûreté cantonale. Comme le résident tenait des propos violents et très catégoriques, le service de la gestion des menaces a également été impliqué pour identifier les possibilités de mesures préventives avec le fauteur de troubles.

Parallèlement à la gestion concrète du cas, une formation a été proposée pour sensibiliser les collaborateurs de différentes institutions. Cette formation a permis aux participants de prendre conscience des processus de radicalisation, des facteurs de risque et de protection et d'apprendre comment réagir de manière adéquate.

Dispositif de prévention de l'extrémisme et de la violence, Ville de Winterthour

Winterthour a pour la première fois été confrontée à la radicalisation djihadiste fin 2014, lorsqu'un frère et une sœur mineurs sont partis pour la Syrie. Il est apparu qu'il ne s'agissait pas d'un cas unique. L'attention des médias s'est portée sur Winterthour, qui est soudain devenue « le fief des djihadistes ». La population et les spécialistes ne savaient pas comment réagir. Nul ne savait vraiment de quel domaine de responsabilité relevait le djihadisme, et quel organisme était responsable de la communication officielle. De soi-disant « experts » ont comblé le vide ; Winterthour se trouvait dans une situation très délicate sur le plan de la communication.

Le Conseil municipal a mis sur pied un groupe de travail sur le thème de la radicalisation. Des professionnels de la protection de l'enfant et de l'adulte, du travail social en milieu scolaire, de la police, de la promotion de l'intégration, de l'animation de la jeunesse, de la prévention et de la communication ont été mandatés pour améliorer le flux d'informations interne, dresser un bilan de la situation et examiner des mesures en vue de leur mise en œuvre. Le risque effectif a longtemps été difficile à évaluer et la presse a alimenté les craintes de la population. Un nombre inattendu de demandes inquiètes et de signalements de cas suspects ont été enregistrés. Gérer ces cas nécessitait beaucoup de ressources, et personne ne disposait d'assez de temps et d'expertise pour répondre à la complexité de cette tâche. Il n'était pas possible de répartir ces demandes, la prévention de l'extrémisme et de la violence ne faisant pas partie des

activités clés de la promotion de l'intégration, des services sociaux scolaires ou de l'animation de jeunesse. Définir les responsabilités et les compétences au sein de l'administration municipale s'est avéré chronophage et a nécessité l'implication de quatre départements. De plus, l'expérience manquait pour évaluer les risques de la radicalisation religieuse ou politique violente. L'expertise faisait défaut pour déterminer si le changement de comportement d'une personne était simplement à mettre sur le compte de son adhésion à une idéologie religieuse pouvant être considérée comme inoffensive, ou s'il se cachait là-dedans un glissement vers la violence.

Le groupe de travail a proposé de créer un service spécialisé dans la prévention de l'extrémisme et de la violence, dont l'existence serait limitée à deux ans dans un premier temps. Cette proposition a été approuvée en mai 2016. L'expérience de la ville belge de Vilvorde, qui a réagi à un grand nombre de départs pour le djihad avec un modèle de prévention holistique qui tient lieu de bonne pratique au niveau international, a été prise en compte dans la conception de ce nouveau service.

La Ville de Winterthour est notamment en charge de la prévention de la violence et de l'intégration. Les autres tâches incombent à la Confédération et au Canton. Le service a pour mission d'entrer en contact avec les personnes vulnérables avant qu'elles ne passent à l'acte. Leur détection précoce doit permettre d'éviter la violence et leur propre mise en danger. La lutte contre la radicalisation nécessite une collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle efficace. Ces tâches de coordination sont du ressort du service de prévention de l'extrémisme et de la violence depuis le 1er octobre 2016.

Création des services spécialisés

Organisation, structure et personnel

Suivant en cela les structures typiques du fédéralisme suisse, les services créés jusqu'ici présentent des visages très variés. Ils se distinguent déjà par leur nom. Le plan d'action national les désigne sous le terme de « structures spécialisées et de conseils en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent » (PAN, mesure no 10). Le Réseau national de sécurité, qui est responsable de la coordination du PAN, présente une liste actualisée des organes de contact sur son site Internet. Ceux-ci se désignent eux-mêmes par différentes appellations : service spécialisé, dispositif de prévention, centre de conseil, task force, etc. Parfois ils tirent leur nom de structures déjà existantes. Leur désignation est importante car elle doit refléter leur position en matière d'accessibilité pour leurs groupes cibles, ainsi que leur identité et la mission qu'ils remplissent.

Il existe également des différences quant aux structures administratives communales ou cantonales auxquelles ils sont rattachés ou à la taille et à la composition de leurs équipes. Chaque service fait partie d'une autre entité dans le domaine de l'intégration, de la sécurité, des affaires sociales ou de la protection de l'enfant et de l'adulte. Il y a plusieurs raisons à cela : la genèse de leur création, le contexte administratif, la situation financière initiale, la mobilisation des services et des individus ainsi que les décisions politiques. Ce phénomène a notamment des répercussions sur l'offre de prestations ainsi que sur la composition des équipes. Il s'agit de clarifier les domaines de compétence tout en tenant compte des offres déjà en place au sein des structures administratives.

Toutefois, ces services présentent de nombreux points communs quant à leur mission et leurs objectifs. Leur raison d'être ainsi que l'éventail de leurs prestations sont directement liés aux besoins de la population et de la pratique professionnelle. Les expériences acquises, les connaissances issues de la science et de la pratique, la mise en réseau des services entre eux mais aussi avec des acteurs de services étrangers ont, avec le temps, abouti à des convictions et des positions convergentes sur la manière idéale de gérer ces phénomènes. D'où quatre prestations concrètes comme dénominateur commun des quatre services spécialisés auteurs de ces lignes.

Structures des quatre services spécialisés

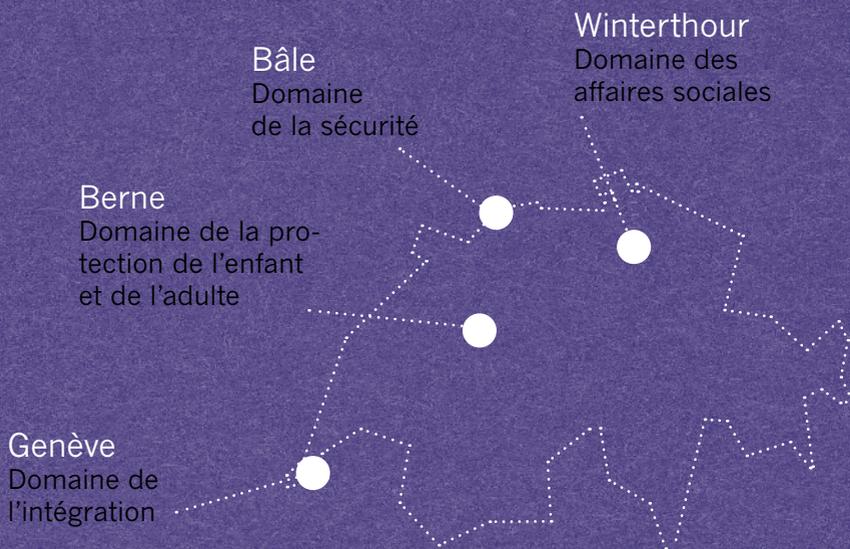
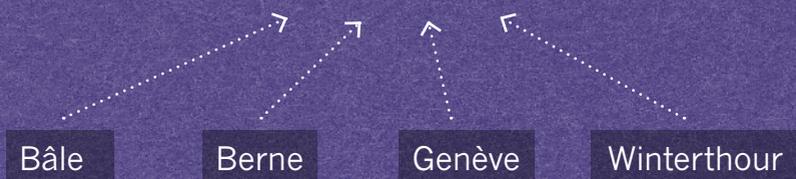
Illustration 1 : Structures des services spécialisés de Bâle-Ville, Berne, Genève et Winterthour.

Prestations communes

Conseil

Information, transfert de connaissances, sensibilisation

Prévention, projets et programmes



« Cela permet
d'identifier rapide-
ment les tendances
problématiques. »

Nicolas Galladé, Conseiller municipal de Winterthour,
directeur des Affaires sociales

Rattachement organisationnel des services spécialisés

Le rattachement de ces services au sein des structures administratives a des répercussions sur leur champ d'action. L'influence du fédéralisme y est manifeste.

Les villes et les cantons des quatre services en question ont réagi aux besoins de la population et des professionnels et pris des mesures en fonction du contexte politique et de leurs ressources financières. Ils ont mis en place des services spécialisés qui, malgré leurs objectifs similaires, sont confrontés à des défis et des obstacles qui diffèrent par leur ancrage dans leurs structures administratives respectives. Alors que le service de Bâle-Ville est subordonné à la Police cantonale, celui de Berne est rattaché à l'Office de la protection de l'enfant et de l'adulte au sein de la Direction de la sécurité. Le dispositif genevois est un projet du bureau responsable de l'intégration des étrangers du canton, tandis que celui de Winterthour est rattaché au domaine de la prévention du Département des affaires sociales. Leur affectation a aussi un impact sur l'accessibilité de leurs différents groupes cibles. De nombreuses personnes sont réticentes à l'idée de s'adresser à un organe officiel, car elles craignent de déclencher un processus et de mettre le doigt dans un engrenage qu'elles ne pourront ni maîtriser ni contrôler. C'est pourquoi ces services mettent un point d'honneur à proposer une offre accessible à tous, et à organiser des consultations anonymes. Être rattaché à la police ou aux autorités en charge des affaires sociales ou de l'intégration n'a clairement pas le même impact. Il est donc primordial

d'établir un climat de confiance en faisant connaître les offres disponibles.

Les quatre services ont ainsi réalisé une analyse SWOT complète pour identifier les principales forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et risques induits par leur rattachement à l'une ou l'autre instance. Il s'est avéré que ces données pouvaient être concrétisées à l'aide de trois facteurs, à savoir l'accessibilité, la notoriété et l'acceptation. Les réflexions se sont basées sur les normes de qualité dans le travail d'intervention et de prévention de l'extrémisme violent publiées par Daniel Köhler en 2016.

Accessibilité des services spécialisés

Les interlocuteurs qui s'adressent aux services sont très différents. Il s'agit soit de professionnels comme ceux de l'éducation, des services sociaux, de l'asile ou des collaborateurs d'entreprises privées, soit des particuliers comme des proches ou des connaissances de personnes concernées qui souhaitent une analyse de la situation et cherchent de l'aide. Le critère décisif pour ces deux groupes d'utilisateurs est l'accessibilité des services en question et de leurs prestations.

L'unité administrative à laquelle ils sont rattachés joue un rôle primordial en termes d'accessibilité. Le seul fait que le service soit affilié à une autorité peut constituer un obstacle au signalement d'un cas. S'adresser aux autorités peut constituer un frein nettement plus important que de faire appel à un organisme privé. Pour les particuliers, selon le contexte familial ou le milieu social, ces problématiques peuvent aussi être accompagnées de honte. Il s'agit parfois

de personnes issues de groupes de population marginalisés qui, selon leur origine et leur parcours, font peu confiance à l'État. La neutralité garantie par l'État et le professionnalisme qui peut être attendu d'un organisme officiel peut en revanche inspirer confiance à d'autres.

Les services doivent en premier lieu être faciles d'accès pour les personnes qui cherchent de l'aide. Les personnes qui signalent un problème doivent être dirigées le plus directement possible vers le bon service pour obtenir de l'aide ou des réponses à leurs questions. L'accessibilité et le premier contact détermineront si la personne qui fait un signalement se sentira prise au sérieux ou non. Les compétences en matière de conseil constituent un facteur clé dans ce contexte. La confiance accordée à un service dépend de la perception, du point de vue et de l'expérience de chacun. Certaines personnes considèrent par exemple qu'un service social public ou la police sont particulièrement fiables, alors que d'autres ne leur font pas du tout confiance. Le rattachement d'un service à la police peut rendre son accès très difficile. S'adresser à la police peut en revanche présenter un avantage dans le traitement du cas et s'avérer être une voie rapide en cas de danger potentiellement élevé.

Le cas du dispositif de prévention de Bâle met en évidence ces facteurs. Le département de prévention de la violence de la police cantonale de Bâle-Ville gère depuis des années une permanence téléphonique en cas de menaces en milieu scolaire dont le but est d'offrir une analyse de la situation et des conseils facilement accessibles, voire de mettre en place des mesures policières. Le travail de prévention effectué par les enseignants a permis d'établir une collaboration entre la police et le personnel scolaire, et de faciliter

les contacts entre les intervenants et les écoles. Le rattachement du dispositif de prévention de la radicalisation au sein du même département était une évidence du fait que la majorité des signalements provenaient initialement des écoles.

Dans les cas où des mesures pénales se justifient et où il y a péril en la demeure, être rattaché à la police permet de gagner du temps. L'une des grandes forces du service de Bâle est son interdisciplinarité, puisqu'il est composé de policiers et de non-policiers. Une personne en quête d'assistance peut avoir moins de réticence à se confier à un conseiller n'appartenant pas à la police. Au début de l'entretien, elle est donc informée du statut professionnel du conseiller. Il convient de supprimer toute barrière psychologique lors des contacts personnels et d'établir un climat de confiance grâce à des expériences positives. La transparence est primordiale pour la suite des contacts ; il convient de communiquer clairement les conséquences et étapes. La personne qui demande conseil est informée de la procédure. Si l'analyse de la situation devait laisser apparaître que le recours à la violence pourrait être vraisemblable du fait des comportements radicaux de la personne ou qu'il y a péril en la demeure, elle est avisée du transfert du dossier aux autorités judiciaires et de la suite de la procédure. Ce qui était une consultation anonyme fait désormais l'objet d'un traitement personnalisé par les autorités pénales.

La transparence de la communication et des informations, l'interdisciplinarité de l'équipe et le caractère non-sécuritaire de l'action peuvent aider à franchir le pas consistant à prendre contact avec la police.

Les expériences des quatre organes montrent qu'un service de conseil aussi accessible que possible et du personnel sensibilisé permet de relativiser les inquiétudes dues à leur rattachement administratif. Lorsque la personne en détresse se sent bien prise en charge, cet aspect passe rapidement au second plan.

Pour que les services soient accessibles, il faut toutefois que les organes qui les proposent soient connus.

Notoriété des services spécialisés

Pour que les offres des services soient utilisées, il faut qu'elles soient connues par les groupes cibles et clairement positionnées dans la commune, le canton et la région. La crédibilité et la notoriété de tels services nécessite une stratégie de communication ainsi que la création et l'entretien de réseaux.

Il est difficile de savoir si la notoriété des services spécialisés est corrélée au nombre de signalements. Est-ce que le nombre de signalements augmente lorsque l'offre est mieux connue, parce qu'il y a effectivement plus de cas, ou cela tient-il simplement au fait que les cas existants sont désormais identifiés ? Il est également peu aisé de déterminer si l'existence et la notoriété de ces organismes se traduisent par une meilleure perception des cas suspects et

donc par davantage de notifications. La radicalisation étant un phénomène complexe et multidimensionnel, il convient de sensibiliser à ses causes et aux signaux qui permettent de l'identifier. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de compter sur une vigilance et une attention accrues. Une action de sensibilisation est très souvent suivie de nouveaux signalements de cas.

Outre le renforcement des mesures de sensibilisation et de prévention, les discussions et la médiatisation jouent un rôle central dans la perception du public. Plus une thématique est portée à l'attention du grand public, plus le degré de sensibilisation est élevé, et plus la probabilité est grande que d'éventuels cas soient identifiés et signalés aux services spécialisés. On observe régulièrement que les signalements de cas augmentent après l'annonce d'attentats dans les médias. Il semble que la population comme les professionnels font un lien entre les informations données dans les médias et leur propre environnement social et professionnel. Si les médias ne couvrent pas ou plus le sujet, la sensibilité diminue. Ce phénomène s'est clairement fait sentir lorsque l'EI a été repoussé militairement et a perdu de son importance. Les personnes susceptibles de se radicaliser ont également moins de possibilités de contact avec les contenus ou les idéologies des groupes extrémistes et ont donc – du moins hors ligne – moins d'occasions et d'incitations à creuser la question.

Acceptation des services spécialisés

L'acceptation des services par la population, et en particulier au sein des structures administratives, joue un rôle déterminant pour leur efficacité potentielle. Pour la population, il s'agit surtout d'une question de positionnement et de notoriété des services en question. S'ils sont connus et faciles d'accès, il n'y a pas d'obstacles à faire appel à eux, en dehors d'une éventuelle méfiance.

Au sein de structures administratives en revanche, plusieurs facteurs tendent à influencer voire à entraver leur activité et leur efficacité. Les services spécialisés tirent leur légitimité de leur compétence, de décisions politiques et de bases légales. Mais cela ne suffit pas à leur conférer une large acceptation. Les structures administratives se sont souvent développées sur la durée et sont parfois rigides. Les nouveaux acteurs doivent d'abord trouver leurs marques et s'inscrire dans des réseaux. Les domaines d'activités du secteur public doivent souvent faire face à des contraintes politiques et financières. Le travail est effectué avec des moyens limités et sous un œil parfois critique. Les nouveaux services peuvent être perçus comme de la concurrence.

Selon le domaine et le domaine d'activité, la radicalisation se manifeste sous différentes formes et avec une intensité variable ; elle n'est pas de même nature dans l'espace social qu'en milieu scolaire. Le problème n'a pas la même priorité en fonction de l'actualité et de la charge de travail. Il arrive souvent que plusieurs acteurs interviennent. En particulier dans une prévention de type universel, tous s'adressent aux mêmes groupes cibles et aux mêmes multiplicateurs, ce qui peut engendrer des discussions sur les responsabilités et les compétences. Pour éviter ce genre de dissonances, il convient de délimiter le domaine d'activité et les publics visés, et de développer le réseau local. Cela permet ainsi d'identifier les attentes et de définir les besoins au sein et en dehors des administrations. Plus il est facile de réunir toutes les parties prenantes autour d'un objectif commun, plus le potentiel de réussite et l'efficacité des actions sont grandes. Le travail de prévention est avant tout un travail de coordination. S'il est rigoureux et poursuit une ligne stratégique commune, il peut se montrer très efficace.

Des normes de qualité comme principes directeurs des services spécialisés

En dépit de tous leurs points communs, les services existants actuellement en Suisse se distinguent sur certains points centraux. Ces différences s'expliquent notamment par le système fédéraliste de la Suisse, mais aussi par l'urgence des événements, qui nécessitait une action rapide. Selon les villes et les cantons, les services officiels ont été institués là où cela s'avérait possible et pertinent. Au début de leur activité, la priorité était d'acquérir de l'expertise, de développer et de faire connaître les services ainsi que de les mettre en réseau. Il est progressivement apparu qu'un cadre de référence commun était nécessaire pour assurer la qualité et le développement des services et de leur offre, la qualité et l'efficacité des mesures de prévention étant difficilement mesurables.

En Suisse, il existe une zone de tension entre la faible quantité de données – en comparaison avec d'autres pays, le nombre de cas de radicalisations idéologiques effectives est (heureusement) plus bas – et une forte attention du public à ce sujet. Le travail des professionnels de la prévention est généralement sujet à ce que l'on appelle le paradoxe de la prévention. Ce terme décrit pour la première fois par l'épidémiologiste britannique Geoffrey Rose au début des années 1980 signifie que « si une mesure est efficace, son utilité n'est plus visible. » Autrement dit, en fonction du discours sociopolitique et des différentes opinions politiques,

plus le travail de prévention est concluant, plus les services spécialisés sont – prétendument – superflus. Ce point de vue s'explique aussi par le fait que la prévention de l'extrémisme est relativement nouvelle en Suisse et que ce domaine d'activité est encore récent. Ce n'est que dans le cadre de la mise en œuvre du PAN de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent que le sujet a été concrètement abordé dans plusieurs villes et régions de Suisse, notamment par le biais de la création de services spécialisés.

L'objectif de ces services est de proposer un conseil et un soutien professionnels ciblés et d'effectuer un travail de prévention efficace. Cela n'est toutefois possible qu'en établissant des normes structurelles d'assurance qualité et de développement de ce travail. C'est sur cette base que des évaluations de processus et d'impact peuvent être conduites. L'objectif est d'élaborer des normes structurelles minimales communes et de les contrôler en permanence afin de rendre le travail encore plus efficace.

Les services de Bâle, Berne, Genève et Winterthour ont donc défini des critères de qualité et établi des normes qui doivent contribuer à leur développement et à leur professionnalisation. Ces normes servent de base à différentes formes de collaboration, comme l'intervision, la mise en réseau professionnelle, la coopération ainsi que l'amélioration de la qualité. Enfin, elles servent de guide aux autorités pour la mise en place et le développement professionnels de services de ce genre.

Cas pratique

Élève sympathisant de l'EI

Contexte et étude du cas

C'est lorsqu'un de ses élèves a refusé de serrer la main à son institutrice que l'école a fait appel au dispositif de prévention. Ses notes se détérioraient depuis longtemps. Il s'isolait et semblait avoir changé de personnalité. Le jeune s'était converti à l'Islam il y a peu et il sympathisait désormais ouvertement avec l'EI. À ce moment-là, la Suisse connaît de nombreux départs pour le djihad. Les parents, inquiets, cherchent à prendre contact avec l'école. Ils perdent le contact avec leur fils et ne savent plus quoi faire.



Évaluation, mesures et recommandations

Le service spécialisé se concentre sur les conseils à prodiguer à l'école. En premier lieu, les enseignants sont encouragés à maintenir la relation avec l'élève. La perte de contact pourrait accélérer le processus de radicalisation. Il convient par ailleurs de mener une réflexion approfondie sur les problématiques du garçon. Les problèmes psychosociaux qui pèsent sur lui et les ressources qui peuvent être renforcées sont analysés. Les propos problématiques qu'il tient doivent être discutés de manière critique et bienveillante. Un réseau d'aide est mis en place autour de lui. Parallèlement, ses enseignants sont sensibilisés aux processus et aux causes de la radicalisation et une approche commune est définie. L'école doit en outre déterminer sa position lorsque des élèves refusent de serrer la main de leurs enseignants.

Il s'avère que le garçon traverse une période délicate de sa vie : il va bientôt quitter l'école et il redoute les changements à venir. Ses amis les plus proches iront dans d'autres écoles ou en apprentissage. Il craint de rester sur le carreau et cherche du soutien. En ce moment, il a trouvé une certaine stabilité grâce à la religion et à de nouveaux amis rencontrés à la mosquée. Même si cela représente initialement un défi pour l'école et pour les parents, sa décision doit être respectée. Cependant, il apparaît maintenant clairement aux responsables que le garçon a besoin d'un accompagnement plus étroit pour préparer sa sortie de l'école. Les inquiétudes liées à l'idée d'aborder avec lui les sujets qui fâchent se dissipent peu à peu. Lors des entretiens, l'école lui propose de l'aide et un soutien. Les tensions se résorbent.

Neuf critères de qualité communs





1.

Le conseil au centre des compétences

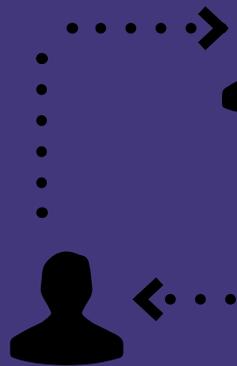
Outre le transfert de connaissances et la mise en réseau, le conseil à la population et aux professionnels constitue la mission clé des services spécialisés. Les services emploient des conseillers expérimentés, spécialisés dans le conseil psychosocial.

Dans leur travail, ils veillent aux éléments suivants :

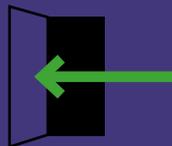
- respect absolu de la personne
- transparence
- clarté des rôles
- confidentialité
- respect des limites personnelles de la personne en demande de conseil
- respect de la frontière entre extrémisme légal et illégal
- responsabilité individuelle et liberté de décision

Les entités ont une approche constructive et non violente de la résolution des conflits. Ils apportent un soutien aux personnes concernées, aux proches et aux professionnels dans la définition de leurs rôles et développent avec eux des approches et des solutions permettant de mettre en place des moyens de protection (p. ex. de bonnes relations avec les parents) contre la violence et l'extrémisme et de réduire les facteurs de risque (p.ex. fréquentation de jeunes du même âge auteurs de violences).

Les services utilisent leur réseau interdisciplinaire pour aiguiller les personnes qui ont besoin d'aide vers les professionnels et entités appropriés.



2.



Premier contact à bas seuil

Les services spécialisés proposent des conseils anonymes, confidentiels et gratuits, et sont faciles d'accès. S'ils ne peuvent pas être ouverts 24 heures sur 24 comme les services d'urgence, ils garantissent un contact personnel rapide pendant les heures de bureau – dans les 48 heures maximum. Un temps de réaction court permet d'instaurer la confiance dans le service et donne aux personnes qui cherchent de l'aide le sentiment d'être parfaitement pris en charge. Cela permet en outre de traiter rapidement les situations problématiques.



3.

Perspective pluridisciplinaire

Les services fournissent des conseils dans une perspective multidisciplinaire et travaillent en réseau avec des spécialistes de différents domaines. Les responsables sont conscients que la prévention ciblée de l'extrémisme est possible en premier lieu grâce à la coopération entre les domaines de la sécurité et des affaires sociales. Dans ce contexte, la priorité est donnée au conseil et à l'accompagnement psychosocial des personnes en quête d'assistance ainsi qu'au conseil spécialisé aux professionnels. Les responsables veillent à une mise en réseau interdisciplinaire de l'école, de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration ainsi que des acteurs de la société civile ou des associations, dans les domaines de la religion, de la politique, du sport, etc., afin que le savoir-faire nécessaire soit assuré et que la prévention de l'extrémisme puisse produire de larges effets.



4.



Accueil, enregistrement et classification de nouvelles consultations

Les services recueillent toutes les demandes de conseil et les classent dans les trois catégories suivantes :

Universelle

Les demandes dites « universelles » regroupent les questions relatives à des mouvements, groupuscules ou courants politiques et religieux. Si une personne se rallie à un groupement de ce genre, cela peut déstabiliser son entourage ou la population, mais sa démarche ne comporte généralement pas de risque pour elle-même ou pour autrui.

Sélective

Les demandes dites « sélectives » consistent à conseiller des personnes qui ont affaire à des individus ou groupes à risque. Il n'y a pas encore de signes concrets de violence ou de mise en danger de leur personne, mais des comportements qui inquiètent l'entourage ou qui laissent supposer une radicalisation.

Relative à la sécurité

Les demandes ou signalements relatifs à la sécurité concernent des personnes pour lesquelles il existe des indices de passage à la violence ou de mise en danger de leur personne. Des mesures complémentaires sont alors prises, parfois avec le concours de la personne en quête de conseil, pour gérer la menace, et il est fait appel à la police ou aux services de sécurité.

5.

Supervision régulière de cas en réseau

Les responsables des services spécialisés se réunissent régulièrement pour des échanges professionnels sous forme de consultations ou d'intervisions collégiales. Ces discussions de cas anonymes aident à clarifier le mandat et les rôles des conseillers et contribuent à la professionnalisation du travail de conseil. Deux à trois supervisions de cas ont lieu chaque année. Ces séances servent aussi à identifier les nouveaux courants ou mouvements de société et à surveiller leur évolution. Les supervisions de cas se distinguent des groupes spécialisés dans la gestion concrète des menaces ou des cas. Les services mettent en place des comités d'experts locaux ou participent à des groupes existants pour traiter des cas concrets de manière interdisciplinaire.

6.

Prise en compte des perspectives et besoins locaux

Les services spécialisés tiennent compte des besoins et des contextes locaux, tant dans leur orientation stratégique que dans la définition de mesures concrètes de prévention. L'identification précoce de la radicalisation s'opère au niveau local, puisque ses conséquences se manifestent à ce niveau-là. Il convient d'exploiter les synergies entre les structures cantonales, communales et régionales et de répartir les coûts.

7.

Documentation et développement de cas

Pour des raisons d'assurance qualité, les consultations sont anonymisées, et seules les données et informations nécessaires au processus de consultation sont consignées.

Toutes les séances de conseil sont menées de manière confidentielle. Les informations récoltées lors de consultations sélectives et universelles ne sont pas transmises aux services de sécurité ou à la sûreté de l'État. Seules les données et informations issues des consultations relatives à la sécurité sont transmises à des tiers. Les services ne sont pas soumis à un délai de conservation des données spécifiques à chaque cas. Toutefois, un minimum de documentation est nécessaire pour assurer la qualité, la professionnalisation et l'élaboration de rapports. Pour pouvoir retracer à tout moment les processus de consultation, les informations nécessaires sont résumées en trois points :

1. Contexte

Explication du contexte et description des principaux éléments de l'analyse de la situation.

2. Évaluation des risques

Description des facteurs qui ont mené à l'évaluation des risques. Première classification des demandes de consultation (universelle, sélective, relative à la sécurité).

3. Recommandations

Explication des recommandations concrètes aux personnes en quête de conseils.

8.

Détection précoce : méthode d'analyse des risques et de classification en termes de sécurité

La détection précoce consiste à évaluer les risques présentés par des individus ou des groupuscules ; il s'agit donc de traiter des situations et cas concrets. Les cas de radicalisation doivent être identifiés à un stade précoce, le risque et la dangerosité doivent être évalués de manière détaillée et des mesures appropriées doivent être prises. L'objectif est d'éviter que les personnes vulnérables deviennent des personnes dangereuses. Les différentes institutions et autorités se doivent de collaborer selon le concept de gestion des menaces.

La détection précoce et l'évaluation des tendances à la radicalisation et des menaces impliquent une approche structurée de la part des services spécialisés. Pour ce faire, ils ont besoin de modèles d'évaluation et d'outils issus de la gestion des menaces. Sur cette base, ils peuvent identifier les menaces potentielles et développer des mesures pour désamorcer des situations menaçantes. La détection précoce s'appuie sur des guidelines et consignes établis. L'évaluation et la classification de la situation de menace incombe au conseiller ou à la personne chargée de la gestion du cas.



9.

Formation adéquate des conseillers

Les conditions suivantes sont requises pour mener à bien les tâches exigeantes d'un dispositif de prévention :

- Diplôme universitaire ou équivalents, notamment en sciences sociales ou humaines, en travail social, psychologie, sociologie ou sciences des religions.
- Formations continues dans les domaines du conseil, de la prévention/formation, de la gestion de projet, du travail social et communautaire.
- Connaissances spécialisées dans la prévention de la violence, l'extrémisme, l'évaluation des risques, l'intervention de crise et les problématiques interculturelles.
- Expérience de plusieurs années dans le travail auprès des jeunes, des familles, du travail social ou de l'action sociale communautaire
- Sens aigu de la communication dans la transmission de contenus techniques et dans la collaboration avec différents groupes d'interlocuteurs.





Cas pratique

Club d'arts martiaux et extrémistes ?

Contexte et étude du cas

Les responsables d'un centre d'arts martiaux où s'entraînent différents groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes prennent contact avec le dispositif. Ils sont préoccupés par le fait qu'ils transmettent peut-être des techniques de combat à des extrémistes et souhaitent obtenir des conseils sur les signaux d'alerte et la gestion de cas de ce genre. L'expérience montre que ce sont surtout les sports de combat extrêmes comme les arts martiaux mixtes et le kick-boxing qui intéressent les personnes des milieux extrémistes ou liés au hooliganisme, car leurs techniques s'apparentent beaucoup au combat de rue. Contrairement aux arts martiaux japonais traditionnels comme le judo, le karaté ou l'aïkido, les personnes qui pratiquent des sports de combat modernes sont organisés différemment et ne sont pas rattachés à des structures associatives. Les entraîneurs estiment qu'il est important de ne former que des personnes qui utilisent à bon escient les techniques apprises et se distancient de la violence et de l'extrémisme.



Évaluation, mesures et recommandations

Un entretien avec présentation, échange de cas pratiques et accords sur une éventuelle collaboration future est organisée afin que les entraîneurs puissent signaler les incidents au groupe spécialisé et obtenir des conseils. Le dispositif de prévention présente en outre la problématique des clubs d'arts martiaux lors d'une séance du groupe de prévention de l'extrémisme et de la violence.

Prestations des services spécialisés

La première partie du présent manuel se concentrait sur la création des services spécialisés, leur développement et leur organisation ; la seconde partie donne un aperçu de leur mise en œuvre opérationnelle et de leurs offres de prestations spécifique.

Au moment de la création des dispositifs, les prestations proposées ont été définies sur la base de leur mandat officiel et de leurs compétences. Ces organes travaillant toutefois dans un domaine dynamique en perpétuelle mutation, ils doivent adapter leur offre en tenant compte de l'évolution des besoins et des nouveaux défis.

Après plusieurs années de travail opérationnel, les quatre dispositifs proposent en majeure partie les mêmes prestations ou des prestations similaires. Il arrive qu'ils mettent l'accent sur des points différents. De plus, ils effectuent d'autres tâches en lien avec leur activité initiale, leur rattachement organisationnel ou des missions supplémentaires.

Tous ont pour objectif premier de venir en aide et d'être utiles à leurs usagers et à la société dans son ensemble. Ils sont construits sur la base de valeurs et d'objectifs clairement définis. De là est né un portefeuille de prestations concret comportant trois axes :

1. Conseil : clarification, évaluation, intervention, conseil et accompagnement
2. Travail de prévention et de sensibilisation, transfert de connaissances, relations publiques et communication
3. Mise en réseau et surveillance des tendances.

Conseil

Le conseil constitue le cœur de métier des services spécialisés. Ces derniers proposent des clarifications et des évaluations des signalements de cas suspects ainsi que des conseils et un accompagnement à la population et aux professionnels qui cherchent de l'aide.

La plupart des personnes qui s'adressent à un dispositif sont, d'une manière ou d'une autre, des personnes de référence pour les cas en question. Du fait de leur proximité, elles sont les premières à percevoir les changements et les signaux, même si elles peinent à les interpréter correctement. Il en va de même pour les professionnels, comme les enseignants, les travailleurs sociaux ou employeurs. La raison du changement est souvent difficile à cerner, mais il subsiste un sentiment de malaise.

La notion de radicalisation tout comme ses causes et ses caractéristiques sont mieux connues de l'opinion publique ces dernières années en raison de la couverture médiatique. Résultat : des changements spécifiques sont compris ou considérés comme de la radicalisation et signalés aux services, qui expliquent en quoi consiste la radicalisation et les signaux qui l'accompagnent. Seuls un petit nombre des cas signalés concernent effectivement une radicalisation politique ou religieuse violente. Il s'agit notamment de sensibiliser les professionnels en les amenant à comprendre que de nombreux processus de radicalisation commencent par des crises psychosociales qui peuvent se cristalliser et devenir problématiques avec le temps. Les évolutions problématiques et les crises peuvent, avec beaucoup de doigté,

être identifiées à un stade précoce et désamorçées avec l'aide des spécialistes.

Ces services disposent d'une expertise et d'une expérience dans le conseil psychosocial et la conduite d'entretiens, et ont acquis une grande connaissance en matière de radicalisation et d'extrémisme. Ils sont en mesure d'évaluer les cas signalés en fonction de l'intensité du problème et du danger potentiel qu'ils représentent en termes de mise en danger de soi et d'autrui. Ils peuvent apprécier si un signalement correspond bel et bien à une radicalisation, à quel stade du processus se situe la personne concernée et avec quelles mesures le contrer.

Idéalement, les services spécialisés travaillent de manière interdisciplinaire et collaborent avec des spécialistes d'autres secteurs. Les conseillers opèrent dans le respect des lois et des règles éthiques professionnelles. Cet aspect est particulièrement important car une prévention efficace de la radicalisation et de l'extrémisme constitue une tâche qui doit être menée conjointement par les services du domaine sociale et les services de la police, et nécessite une coopération interservices.

Processus de conseil

Un temps de réaction court permet d'instaurer un climat de confiance avec les personnes qui cherchent conseil, des particuliers ou professionnels. Le premier contact détermine si elles se sentent prises au sérieux, ce qui est fondamental pour la suite du processus d'accompagnement. Le premier entretien consiste souvent à réduire la pression et à établir les faits concrets. Une fois les faits évalués et clarifiés, il s'avère souvent que ceux-ci ne relèvent pas en premier lieu de l'ordre de la radicalisation violente. Il faut toute l'expertise des conseillers pour rassurer les personnes en quête de conseil, car elles ne disposent pas des connaissances de base nécessaires pour évaluer les situations. Les requêtes des professionnels, quant à elles, portent souvent sur un conseil sans contact direct avec le sujet. Face à la radicalisation islamiste, le système éducatif manque de confiance pour agir, contrairement à la confrontation avec des cas d'extrémisme de droite par exemple, dont l'existence est connue depuis plus longtemps en Suisse. La perception publique de la radicalisation islamiste est fortement liée au terrorisme et aux attentats, ce qui génère des sentiments d'insécurité et des peurs plus importantes. La consultation consiste donc davantage à soutenir le professionnel pour qu'il puisse maintenir la relation pédagogique et observer précisément les signes indiquant une radicalisation. Le manque d'acceptation, d'insertion socio-professionnelle, des expériences d'exclusion ou de discrimination, peuvent pousser la personne concernée à adopter des positions radicales pour provoquer les personnes qui l'encadrent. La consultation vise à analyser les causes de la situation conflictuelle et à la désamorcer.

Cas pratique

Menace au cours d'un programme de réinsertion

Contexte et étude du cas

Lors d'une réunion, un participant à un programme de réinsertion profère des propos menaçants. La direction du cours se met en contact avec le dispositif pour demander une première évaluation. Plusieurs signaux d'alarme (désir de vengeance, liste de personnes à abattre, projet d'achat d'armes) indiquent que le participant représente un danger pour autrui et requièrent une première intervention anonyme de la gestion des menaces par la police.



Évaluation, mesures et recommandations

Le processus de base de la gestion des menaces se présente en trois phases : identifier, évaluer, désamorcer. Il implique une collaboration interinstitutionnelle et interdisciplinaire en cas de situations menaçantes. L'évaluation anonyme du cas avec la division de protection contre la violence de la police municipale montre que les menaces doivent être prises au sérieux. Le cas est donc transmis au service de protection contre la violence pour une évaluation approfondie. Étant donné qu'il faut partir du principe qu'il y a mise en danger d'autrui, il existe une base légale pour l'échange de données. Le participant du programme est informé des raisons de l'intervention de la police et consent à ce que les différents acteurs puissent discuter de la situation. Les professionnels de la division de protection contre la violence peuvent établir une expertise détaillée en collaboration avec le service de Forensic Assessment & Risk Management (FFA) et réussissent à désamorcer la situation en procédant à plusieurs entretiens avec la personne concernée. Le participant bénéficie désormais du soutien de Subita Mobile Sozialarbeit, un membre du réseau de prévention de l'extrémisme et de la violence, en ce qui concerne les aspects personnels et sociaux comme la recherche d'un logement et la constitution d'un réseau social.

Parents : « Nous sommes dépassés par la situation et sommes extrêmement reconnaissants de pouvoir bénéficier d'un réseau d'aide ; nous n'avons jamais rien expérimenté de tel. »

Types de cas signalés

Les services enregistrent les cas signalés dans différentes catégories. Il est important que cette catégorisation obéisse, dans la mesure du possible, à des critères uniformes pour la compréhension commune de la radicalisation et de l'évaluation de ce qui fait d'un signalement un cas réel à prendre en charge. C'est de cela que dépendront la décision d'agir ou non et le type d'intervention.

Le domaine d'activité de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme est relativement récent. La pression politique et sociale exercée sur les nouveaux services spécialisés a été forte pour qu'ils définissent et mettent en place des mesures de prévention rapidement. Il manquait toutefois une nomenclature existante à laquelle se référer. Au fil du temps, chaque dispositif a donc développé ses propres catégories.

Au cours de l'élaboration du présent manuel, il est apparu que les dispositifs appliquaient quasiment les mêmes critères de catégorisation. Ceux-ci ont été uniformisés au cours de cette collaboration et ont été intégrés dans l'élaboration de la norme de qualité. Ils contribuent à l'assurance qualité et au développement des dispositifs. La possibilité de comparer les données permet une évaluation scientifique précise. Une étude détaillée et comparative serait donc intéressante (Eser 2019). Plus le profil d'une personne « radicalisée » serait précis, plus il serait possible d'acquies des informations sur les facteurs déclencheurs de la radicalisation. Les bases légales restreignent cependant les possibilités de collecte de données en vertu du respect des droits de la personnalité. De plus, une consultation visant à la catégorisation est peu propice à l'établissement indispensable d'une relation de confiance avec la personne en quête de conseil.

Évolution des cas : cas de radicalisation en Suisse

Si le nombre de cas signalés reste constant, leur type, quant à lui, a changé au fil du temps. La courbe des cas de radicalisation islamiste s'est aplatie depuis 2018. Depuis la création des services spécialisés en 2014, des cas sont toujours signalés, mais ils sont moins nombreux depuis trois ans. Depuis début 2020 en revanche, les demandes et les signalements de cas de radicalisation d'extrême droite augmentent. Ce type de radicalisation prend aussi de l'ampleur dans les pays voisins, pensons par exemple aux événements de Halle et de Hanau survenus en Allemagne en 2019 et en 2020. Depuis le début de la crise du coronavirus en mars 2020, les services spécialisés traitent également des demandes concernant des personnes qui refusent les mesures sanitaires, nient l'existence du virus, adhèrent à des idéologies complotistes ou tiennent des propos antisémites. Ainsi, les personnes qui prennent contact avec les dispositifs cherchent de l'aide face aux opinions de membres de leur famille ou de connaissances qui les dérangent fortement et les éloignent d'eux. Généralement, les consultations portent sur les manières de maintenir le dialogue et d'entretenir les relations avec les personnes concernées, malgré leur désaccord total avec celles-ci. Selon les particularités locales (ville ou campagne) et les régions, d'autres types de cas viennent s'ajouter, comme des demandes concernant l'extrémisme de gauche, l'extrémisme de la cause animale ou les signalements de mouvements sectaires.

Prévention

Tous les concepts de prévention partent du principe que la précocité des mesures permet de prévenir une détérioration de la situation ou un incident. La prévention ne se limite pas à des cas ou des événements concrets, comme c'est le cas au sein des services spécialisés avec les consultations individuelles. La prévention porte en principe sur les facteurs de risque avant le déclenchement du processus de radicalisation. Et pour qu'elle présente une efficacité durable, il convient de définir une stratégie à long terme à un stade précoce. Les chercheurs s'accordent à penser que la radicalisation est toujours un processus complexe qui se déploie sur un certain laps de temps. Il n'existe donc pas de profil de radicalisation type. Il y a toutefois plusieurs champs d'action en matière de prévention de la radicalisation de groupes cibles vulnérables tels que les adolescents et les jeunes adultes.

Les trois principaux champs d'action de la prévention sont la famille, l'école et l'espace social. Chacun de ces domaines de la vie est essentiel pour les enfants et les adolescents. La famille est généralement le principal lieu de socialisation des enfants et constitue donc un point de départ majeur pour la prévention. L'école représente aussi un lieu d'expérimentation et d'apprentissage où il convient d'agir. Elle peut également être le théâtre d'expériences négatives comme l'exclusion, le harcèlement ou la violence. L'espace social est le lieu des relations et des liens sociaux, qui dépassent le cadre de la famille ou de l'école. Il s'agit d'environnements qui représentent des espaces d'activités et de loisirs importants pour les enfants et les adolescents.

Les mesures de prévention proposées par les services spécialisés s'adressent aux professionnels des écoles et du domaine social ainsi qu'aux autorités, organisations ou institutions publiques et privées. L'objectif est de les sensibiliser et de leur fournir du matériel et des outils. Mieux comprendre ces phénomènes les aide à renforcer leurs compétences professionnelles. Ils doivent être en mesure de détecter les facteurs de risque et d'identifier les problèmes par eux-mêmes. En cas de besoin, ils se tournent directement vers les services spécialisés.

La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme est une discipline récente en comparaison de la prévention de la violence. Ce nouveau champ d'action intègre les principes de base de la prévention de la violence. Il est en revanche moins évident de savoir dans quelle mesure il convient de sensibiliser avant tout aux phénomènes d'extrémismes ou de privilégier plutôt l'éducation civique et droits humains. Les deux approches ne sont pas contradictoires.

Travailler avec des adolescents qui présentent une certaine fragilité tout en étant fascinés par ce genre de contenus, qui sont par ailleurs librement accessibles sur Internet, demande du doigté. Apprendre à regarder ces éléments en les contextualisant et en menant une réflexion sur les mécanismes en jeu est un moyen efficace de prévention. L'idéal est que cette démarche se déroule dans un cadre géré par un animateur socioculturel, où les besoins, les questions, les peurs et les opinions peuvent être exprimés.

La prévention de l'extrémisme religieux, quant à elle, est complexe. Le droit fondamental à la liberté religieuse et à la liberté d'expression tout comme le devoir de neutralité des acteurs étatiques figurent au premier plan. Il convient également de ne pas mettre en avant un groupe social, ethnique ou religieux particulier. Désigner un groupe cible spécifique, p. ex. les musulmans à l'école, serait susceptible d'entraîner un étiquetage négatif et la stigmatisation du groupe en question, ce qui pourrait torpiller les objectifs positifs de la prévention. Une prévention inadéquate peut pousser des cas potentiellement problématiques à développer un comportement défensif et protestataire qui pose réellement problème. Ou alors, les soupçons se confirment et renforcent les attitudes problématiques (ce que l'on appelle la prophétie auto-réalisatrice). Le problème se pose tout particulièrement dans la prévention de l'islamisme antidémocratique et violent.

Les approches de prévention des services spécialisés

Même si les services définissent des priorités différentes dans leur travail de prévention, ils effectuent tous des tâches de sensibilisation et d'information, surtout dans le domaine de la prévention sélective. Ils expliquent ce qu'est la radicalisation, les causes et les facteurs qui déclenchent le processus, ce qui permet de l'identifier et comment y faire face. Dans leurs structures administratives, ils sont chargés de développer et de transmettre des connaissances pertinentes. Sur le plan du contenu, la gestion des connaissances est déterminée par les mutations sociales et culturelles de la société, auxquels sont étroitement liés les phénomènes dont les services spécialisés s'occupent.

Le monitoring permet de suivre les tendances de manière proactive et de prendre les mesures appropriées à un stade précoce. Le travail que les services spécialisés effectuent auprès du grand public et des médias vise en outre à sensibiliser l'opinion publique et à favoriser une meilleure compréhension du sujet tout en faisant connaître les prestations proposées.

Cas pratique

Théories du complot au sein d'une famille

Contexte et étude du cas

Théo (prénom d'emprunt), 20 ans, appelle le dispositif à cause de sa mère. Cette femme de 57 ans vit à la campagne, est sans emploi depuis de longues années et se serait radicalisée durant la crise du coronavirus. Elle fustige les autorités, l'État, Bill Gates et le vaccin, et voit un complot de l'élite contre le peuple. Elle est active dans plusieurs groupes Telegram, participe aux manifestations contre les mesures sanitaires et envoie régulièrement des contenus à teneur complotiste à ses trois enfants. Théo ne sait pas comment s'y prendre avec elle et souhaite couper les ponts. Il aimerait des conseils.



Évaluation, mesures et recommandations

La consultation porte sur le contexte et les stratégies permettant d'aborder les personnes qui adhèrent aux thèses conspirationnistes et de discuter avec elles. Si l'adhésion à ce type d'idées n'était pas aussi fortement ancrée, il serait possible de poser des questions critiques sur les contenus et de l'inviter à vérifier ses sources. Il semble toutefois que la conviction de la mère s'affermisse progressivement et qu'elle est même très impliquée dans certains groupes, ce qui crée une emprise de plus en plus forte. Elle commence même à insulter ses enfants. Elle leur reproche leur bêtise et leur confiance aveugle dans l'État. Elle les agresse aussi verbalement pour qu'ils se réveillent enfin. Théo se fait du souci pour sa mère, qui est fragile sur le plan psychologique et seule depuis longtemps. Il comprend très bien pourquoi elle a succombé à ces thèses. Il en est arrivé au point où il se demande s'il doit et peut maintenir la relation avec sa mère, et si oui comment. Il sait que s'il rompt le contact, elle risque de glisser encore davantage vers ce genre d'idéologies. En même temps, il n'a plus les ressources pour surmonter cette situation et s'occuper d'elle. Face à cette impasse, Théo doit se protéger. Pour l'instant, il ne peut pas arrêter le processus de radicalisation de sa mère.

Modèle de prévention

Selon les besoins en matière de prévention, les services spécialisés s'adressent à des groupes cibles dans le champ d'action de la famille, du social ou de l'école. Ils se concentrent pour ce faire sur la prévention dite universelle, sélective et ciblée.

Illustration:

Modèle de prévention selon Robert S. Gordon (1984)

Projets de prévention des services spécialisés

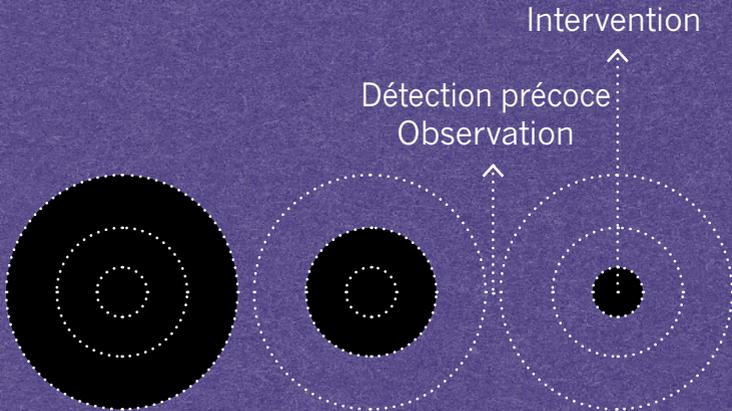
Les quatre services spécialisés proposent différentes mesures de sensibilisation et des projets de prévention ayant des objectifs variés. Il s'agit notamment de conférences, d'offres de formations continues et d'ateliers sur la radicalisation et l'extrémisme ou encore de formations sur la prévention de la violence. Ils proposent également des guides, des informations et du matériel pédagogique sur des sujets particuliers ainsi que des événements spécifiques. Le schéma ci-dessous présente une mesure pour chaque organe.

Modèle de prévention

Prévention universelle

Prévention sélective

Prévention ciblée



Ensemble de la population

Groupes/individus

Groupes/individus

Risque non considéré

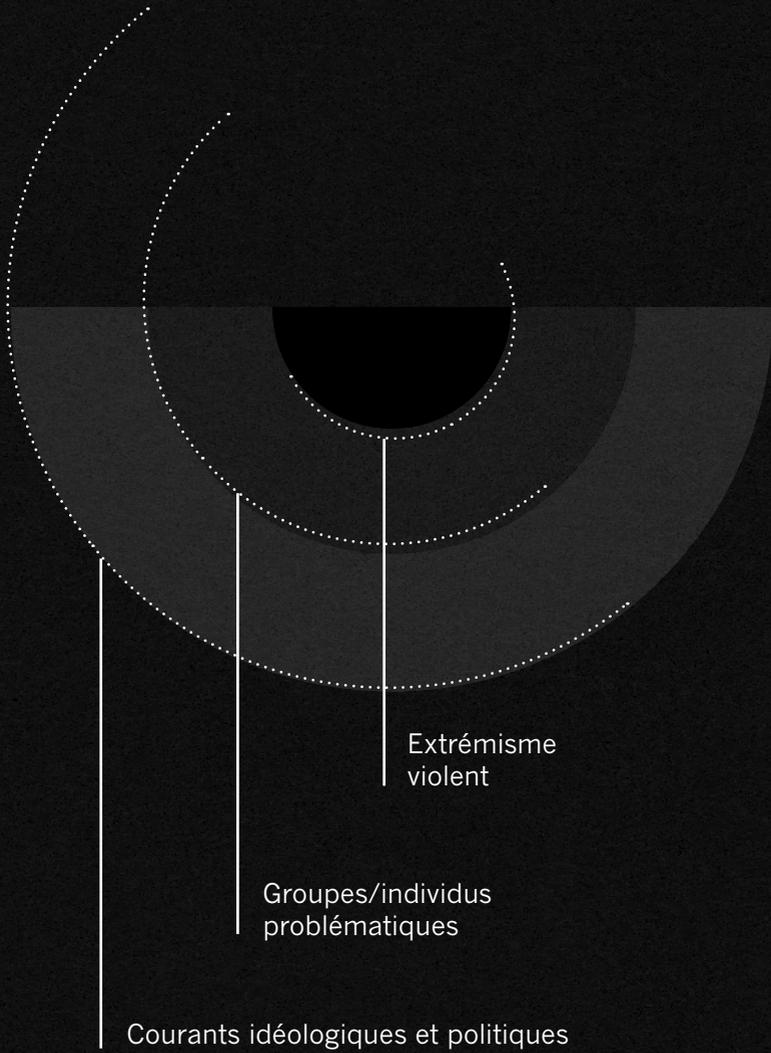
Risque confirmé

Risque dangereux

Extrémisme & violence

Inclusion

Exclusion



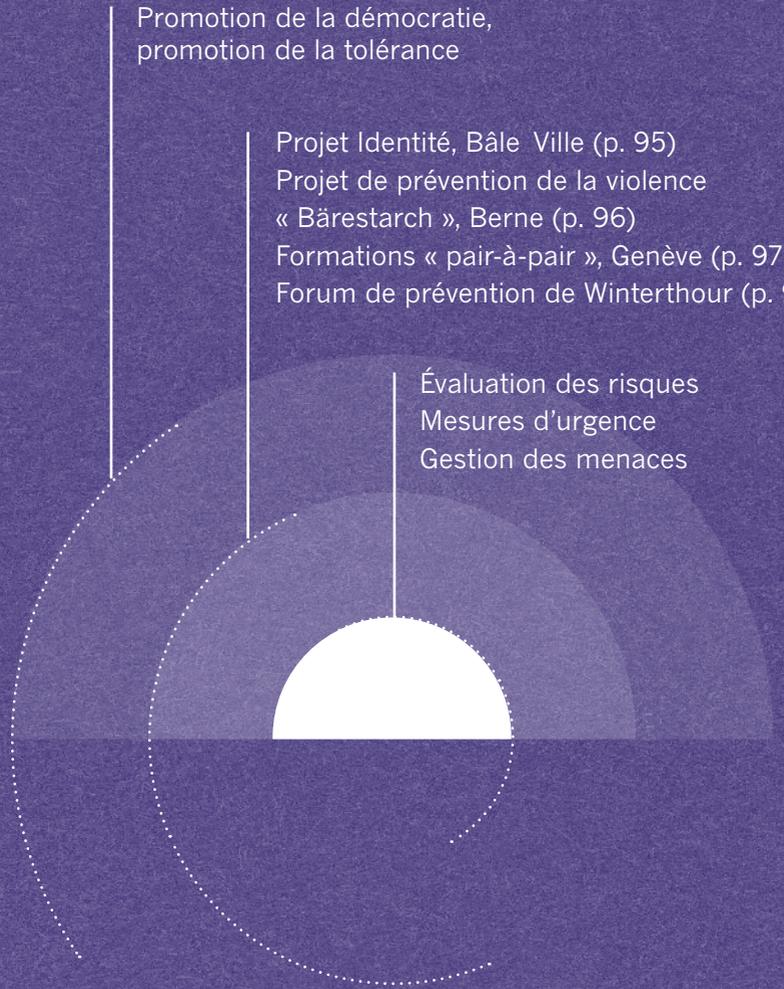
Radicalisation & extrémisme

Projets de prévention des services spécialisés

Promotion de la démocratie,
promotion de la tolérance

Projet Identité, Bâle Ville (p. 95)
Projet de prévention de la violence
« Bârestarch », Berne (p. 96)
Formations « pair-à-pair », Genève (p. 97)
Forum de prévention de Winterthour (p. 98)

Évaluation des risques
Mesures d'urgence
Gestion des menaces



« Sensibiliser
est important,
stigmatiser est
inutile. »

Dr. iur. Stephanie Eymann, Conseillère d'État,
avocate, directrice en charge du département
de la justice et de la sécurité du Canton de
Bâle-Ville

Projets et mesures de prévention spécifiques

Canton de Bâle-Ville

Le département de prévention contre la violence propose divers programmes de lutte contre la violence dans les écoles, pour prévenir les comportements inappropriés. Des spécialistes conçoivent des projets adaptés et les proposent aux responsables des dispositifs intéressés. En ce qui concerne la radicalisation, le projet «Identité» a été créé dans le but de renforcer les compétences sociales, de traiter du courage civique et de soutenir les jeunes dans leur développement.

Le projet vise à aider les adolescents à affirmer leur identité, mais sans leur indiquer la voie. On leur montre des biopics dans lesquels les personnages sont confrontés à des crises et des situations difficiles. Au travers de discussions et d'analyses de certains moments de crise, l'objectif est de montrer aux jeunes quelles peuvent être les conséquences d'une décision et quelles sont les aides auxquelles ils peuvent faire appel pour trouver leur voie. Les facteurs de protection et de risque inter- et intrapersonnels sont abordés et traités. Les débats menés en classe permettent aux jeunes de se faire une idée des réflexions et des préoccupations de leurs pairs, et d'accepter ainsi plus facilement certaines situations de crise. Les élèves sont sensibilisés sur différents sujets, pour qu'ils puissent développer leur propre opinion, et reçoivent des informations sur les offres de soutien. Se forger sa propre opinion peut aider à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent.

Ville de Berne

« Bärestartch » est un projet de prévention de la violence qui met à disposition des plus de 450 clubs sportifs de la ville une offre de soutien gratuite. Personnel et entraîneurs sont sensibilisés et bénéficient d'une formation sur les processus de radicalisation et les dérives problématiques. Ils apprennent donc à détecter de manière précoce les tendances à la radicalisation et les facteurs de risque et à se comporter de manière adéquate dans des situations particulières. Les clubs sportifs accomplissent un gros travail d'intégration. Les jeunes y acquièrent diverses compétences et qualités comme le travail d'équipe, la discipline et la fiabilité, qui sont importantes pour la vie en communauté et l'intégration dans la société. Par leur proximité avec les adolescents et les jeunes adultes, les formateurs fournissent un important travail relationnel, ils font office de modèles et transmettent des modèles d'identification. Le projet « Bärestartch » a été soutenu par le PAN et son programme d'impulsion. Après sa phase pilote, le projet est devenu une prestation définitive du dispositif.

Canton de Genève

Depuis 2016, plusieurs services de l'administration cantonale et communale ainsi que des organismes privés ont participé à des séances d'information et de sensibilisation autour des questions de la radicalisation politique et religieuse violente, mais aussi sur des questions liées aux idéologies et religions. Ces séances ont été organisées notamment pour les professionnels de l'intégration, de la migration et de l'asile, du milieu scolaire, du travail social, de l'animation socio-culturelle des jeunes et du domaine pénitentiaire et policier.

Les sessions de sensibilisation et les formations ont été dispensées par l'association Rhizome et d'autres spécialistes, avec la participation de plusieurs membres de la plateforme.

Dans le domaine de la jeunesse, le programme de formation d'«EPTO» (European Peer Training Organisation), qui propose des ateliers de formation de pairs à pairs pour les jeunes, avait été proposé aux collaborateurs de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) afin de les former aux différentes techniques d'animation leur permettant d'aborder les thématiques de la diversité, de la non-discrimination et de l'identité avec les jeunes, pour que ceux-ci deviennent eux-mêmes des formateurs et des multiplicateurs.

Ville de Winterthour

« Forum de prévention de Winterthour »

La Ville de Winterthour a créé et gère une plateforme pour les associations qui luttent contre la violence et l'extrémisme. Grâce à l'initiative d'organisations et clubs sportifs, culturels ou religieux, la Ville de Winterthour est devenue pionnière de la prévention de la violence et de l'extrémisme en Suisse. C'est en septembre 2020 que les représentants de ces associations très diverses ont été invités au premier Forum de prévention de Winterthour. Membres de comités et responsables de la sécurité ont pu suivre trois exposés d'introduction destinés à les aider à mieux gérer la violence et l'extrémisme. Ces conférences ont ensuite fait l'objet de débats animés lors d'une table ronde intitulée « Le réseautage, clé de la prévention locale de la violence ».

« La radicalisation
et l'extrémisme
présentent de
nombreux visages. »

Reto Nause, Conseiller municipal de la Ville de
Berne, directeur de la sécurité, de l'environnement
et de l'énergie (SEE)

Mise en réseau interinstitutionnelle et interdisciplinaire

Les expériences des services spécialisés ont montré que la collaboration ainsi que la mise en réseau interinstitutionnelle et interdisciplinaire sont indispensables. La radicalisation et l'extrémisme, tout comme la violence et la criminalité, sont des phénomènes complexes qui résultent d'un ensemble de circonstances individuelles, familiales, sociales et sociétales. Leur prévention ne peut donc pas incomber à une seule et unique autorité ou institution. Les spécialistes ne peuvent saisir et s'occuper que d'un domaine particulier. Lorsqu'on se tourne vers la science, on constate que de nombreuses disciplines s'intéressent à ces phénomènes. Ce n'est qu'en mettant en commun toutes les connaissances qu'il est possible d'en acquérir une compréhension approfondie et une vue d'ensemble. A défaut, on en reste à des perspectives et des approches différentes sans efficacité globale. Les services spécialisés revêtent un rôle crucial dans la mise en réseau interinstitutionnelle et interdisciplinaire.

La compétence des services ne se limite pas seulement aux transferts de connaissances au sein des structures administratives, vers les décideurs politiques et le grand public. Ils pilotent également des réseaux interinstitutionnels qui relèvent de manière interdisciplinaire les enjeux spécifiques des cas suivis, dressent un état des lieux de la situation locale ou régionale et surveillent les tendances. Les facteurs de risque pour la société doivent être identifiés le plus tôt possible. Les expériences mises en commun participent à l'émergence d'une image globale dans les diffé-

rentes instances. Les diverses problématiques rencontrées par les communes, les villes et les cantons donnent des indications sur la nature des problèmes sous-jacents et sur les enjeux sociaux potentiels. Les connaissances acquises grâce aux réseaux permettent d'élaborer des mesures adéquates pour la pratique. Le transfert du savoir est garanti, les connaissances sont diffusées dans les différentes entités en vue d'accroître la sensibilité et la vigilance à l'égard des phénomènes en question.

Le PAN lui-même fait référence à la collaboration interdisciplinaire institutionnalisée comme étant l'élément principal pour une prévention efficace. Il s'agit également de connaître le travail d'autres acteurs et leur contribution possible au travail en réseau. Une expertise, des compétences ou des responsabilités insuffisantes nécessitent des partenaires qui peuvent prendre le relais ou apporter un complément. Cela devient particulièrement évident à l'intersection entre le secteur social et la sécurité. Traditionnellement, ces deux domaines sont clairement délimités, mais la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme a rapidement fait apparaître la nécessité de nouveaux modèles de collaboration, chaque domaine étant incapable de relever ces défis seuls.

Conclusion

Les processus de radicalisation sont déclenchés par un jeu complexe de causes et de motifs. Les formes d'extrémisme qui s'y rattachent et qui en résultent sont donc toujours l'expression, et jamais le symptôme, de l'époque dans laquelle elles apparaissent. Ces dernières années, la radicalisation et l'extrémisme ont occupé longuement le devant de la scène internationale et nationale, ce qui explique la création des quatre services à Bâle, Berne, Genève et Winterthour, lesquels ont conjointement rédigé cette publication.

Le présent manuel permet aux personnes intéressées de se faire une idée du travail des services spécialisés et de l'étendue des activités. Ils assurent une fonction charnière entre les autorités, la société civile et la population ainsi qu'entre des secteurs, notamment les services sociaux et les services de sécurité, qui n'ont pas l'habitude de collaborer étroitement. Ils veillent à apporter une évaluation et des conseils précis et à intervenir de manière appropriée, sans dramatiser ni banaliser le cas en question.

La prévention de la radicalisation et de l'extrémisme est une mission qui relève de la société tout entière. Quels qu'aient été les défis de ces dernières années, la collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle mise en place par les services spécialisés perdurera. Ce sont eux qui mettent en relation les différents acteurs impliqués et les rassemblent autour d'une table. Ils les sensibilisent et les enjoignent à faire preuve de vigilance face aux facteurs de risques, et sont à l'écoute du pouls de la société pour capter les signaux d'évolutions problématiques et y réagir rapidement à l'aide de mesures appropriées ou à l'aide du réseau.

Même après plusieurs années d'intense activité, les questions qui se posent sur le terrain n'ont pas toutes trouvé de réponse. Néanmoins, le présent manuel contribue à la professionnalisation de ces organes et de leur champ d'action. Malgré leurs différences en termes de structure et de mode opératoire, les quatre services estiment qu'il existe des critères contraignants qui permettent de garantir la qualité et la pertinence de leur travail, et d'assurer ainsi leur succès. Il s'agit par exemple d'une compréhension commune des phénomènes, d'une vision commune de l'être humain et d'une position commune quant à la nature de la mission que les organismes peuvent et doivent remplir. Les échanges approfondis et institutionnalisés entre eux, les démarches communes, la création d'impulsions et le lancement d'initiatives, de réseaux et de projets permettent de tisser des liens. Les services spécialisés s'engagent au sein de leur communauté locale tout en jouant un rôle de premier plan dans la prévention de l'extrémisme aux niveaux régional et national.

La radicalisation et l'extrémisme sont des phénomènes qui perdurent au sein des sociétés démocratiques, même si leur intensité varie. L'organisation sociale et politique de la vie génère des besoins conflictuels que chacun tente de faire prévaloir de différentes manières. Les services spécialisés ont pour mission d'agir au sein de la société grâce à leur expertise de conseil et à leur travail de prévention.

Les défis liés à la radicalisation et à l'extrémisme violent sont encore nombreux. Cela fait des années que la question de la prise en charge des combattants de retour de Syrie et d'Irak n'a pas trouvé de réponse adéquate. Tout comme celle de savoir comment et si les personnes idéologiquement ancrées et radicalisées peuvent être (ré)intégrées dans la société à leur sortie de prison. En Suisse aussi, il nous faut trouver des réponses à ces questions. Les services spécialisés continueront d'apporter leur pierre à l'édifice.

Rédaction

Annina Baumann, Bâle-Ville

Annina Baumann dirige le département de la prévention contre la violence au sein de la division de prévention de la Police cantonale de Bâle-Ville, responsable de l'organe de contact de la radicalisation du Canton de Bâle-Ville. En sa qualité de psychologue, elle s'intéresse depuis plusieurs années aux thèmes de la violence, de la radicalisation et de l'extrémisme, et se consacre désormais activement à la gestion des menaces. Par ses qualifications complémentaires en psychologie d'urgence, elle est notamment amenée à participer à des interventions psychologiques d'urgence.

Laurent Luks, Ville de Berne

Laurent Luks dirige l'organe de contact de la prévention de la radicalisation et de la violence de la Ville de Berne, et assume des fonctions supplémentaires dans la gestion des menaces et les services spécialisés dans la violence domestique et le conseil en matière de stalking. Lors de ses études en sciences politiques et de l'Islam, il s'est intéressé aux phénomènes de la radicalisation, de l'extrémisme et de la violence. Il s'engage depuis plusieurs années dans des associations et réseaux actifs dans ce domaine.

Daniela Sebeledi, Canton de Genève

Daniela Sebeledi est chargée de projets au Bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève. Titulaire d'un master en sociologie avec une spécialisation dans les questions de migration, de genre, de racisme et d'extrémisme, elle a mis en place et pilote le dispositif de prévention des radicalisations « Gardez le lien » dans le canton de Genève.

Urs Allemann, Ville de Winterthur

Urs Allemann est engagé depuis vingt ans dans le domaine de la prévention de la violence et le travail social. Travailleur social de formation, il est titulaire d'un master en supervision, coaching et médiation. Il a fondé le dispositif de prévention de l'extrémisme et de la violence de Winterthur, où il a développé le réseau contre l'extrémisme et la violence.

Sources et informations complémentaires

Eser, Miryam et al (2019) : État des lieux et évolutions actuelles de la radicalisation djihadiste en Suisse – mise à jour d’une étude exploratoire sur la prévention et l’intervention. Rapport final. (en allemand)

Köhler, Daniel (2016) : Normes de qualité structurelles dans le travail d’intervention et de prévention contre l’extrémisme violent, Bade-Wurtemberg, Ministère de l’Intérieur, de la digitalisation et de la migration. (en allemand)

Plan d’action national de lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent (2017) (cit. sous la forme PAN), disponible en ligne sous <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2017/2017-12-04.html> (consulté le 23.07.2021).

Réseau national de sécurité (RNS), aperçu des organes de contact, disponible en ligne sous : <https://www.svs.admin.ch/fr/themen-/praevention-radikalisierung.html> (consulté le 23.07.2021).

Impressum

Organe de contact de la radicalisation, Bâle-Ville

Département de la prévention contre la violence
Police cantonale, prévention
Département de la justice et de la sécurité
du Canton de Bâle-Ville

Leonie Meyer

leonie.meyer@jsd.bs.ch

061 267 79 59

Clarahofweg 27, case postale 4058, Bâle

[https://www.polizei.bs.ch/praevention/radikalisierung/
anlaufstelle-radikalisierung-basel.htm](https://www.polizei.bs.ch/praevention/radikalisierung/anlaufstelle-radikalisierung-basel.htm)

Dispositif de prévention de la radicalisation et de la violence, Ville de Berne

Office de la protection de l'enfant et de l'adulte
Direction de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie

Laurent Luks

laurent.luks@bern.ch

031 321 76 53

Predigergasse 10, case postale, 3001 Berne

[https://www.bern.ch/themen/sicherheit/schutz-vor-gewalt/
radikalisierung](https://www.bern.ch/themen/sicherheit/schutz-vor-gewalt/radikalisierung)

Dispositif de prévention des radicalisations
religieuses et politiques violentes « Gardez le lien »
gardezlelien@etat.ge.ch
Permanence téléphonique : 0800 900 777

République et Canton de Genève
Département de la cohésion sociale (DCS)
Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales
Bureau de l'intégration des étrangers
Route de Chancy 88
Case postale 2160, 1211 Genève 2

Dispositif de prévention de l'extrémisme
et de la violence, Ville de Winterthur
Division de la prévention et de la détection précoce
Département des affaires sociales

fseg@win.ch
052 267 23 23
Technikumstrasse 1, 8403 Winterthur

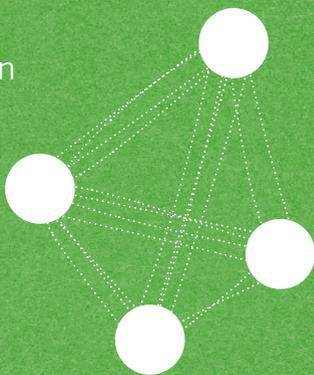
www.stadt.winterthur.ch/fseg

Soutenu par le programme national d'impulsion pour
la mise en œuvre du Plan d'action national pour la pré-
vention et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme
violent (PAN)

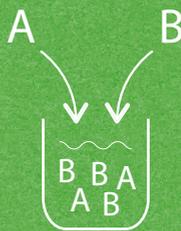
Utiliser les synergies



Coopération



Échange de connaissances





Justiz- und Sicherheitsdepartement des Kantons Basel-Stadt

Kantonspolizei



Stadt Bern



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Stadt Winterthur



Édition

Susanna Heckendorn, www.apropos-pr.ch

Kurt Wilhelm, korrektorat-wilhelm.ch

Traduction

SIM-PHONIE Kommunikation GmbH, Biel,

www.sim-phonie.ch

Concepte, graphisme, illustration

Julien Duc, julienduc.ch

